

RÉPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité Travail Progrès

**ASSISES NATIONALES POUR LA
REFONDATION**

**RAPPORT FINAL DES ASSISES
NATIONALES POUR LA
REFONDATION**



**Du 15 au 20 février 2025
Centre de Conférences Mahatma Gandhi, Niamey**

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	II
INTRODUCTION.....	1
I. Contexte et justification	4
II. Objectifs général et spécifiques	7
2.1. Objectif Général.....	7
2.2. Objectifs Spécifiques :	7
III. Résultats attendus :.....	8
IV. Méthodologie et Conduite des Assises	8
4.1. Phase Préparatoire et Pré-ciblage.....	8
4.2. Conduite des Travaux	10
4.2.1. Cérémonie solennelle d'ouverture.....	10
4.2.2. Déroulement et Conduite des Travaux	10
4.2.3. Cérémonie de clôture	12
4.3. Rédaction du Rapport.....	13
V. Résultats analytiques	13
5.1. Participation publique aux Assises Nationales	13
5.2. Résultats des travaux des sous-commissions.....	14
5.2.1. Thématique N°1 : « Paix, sécurité, réconciliation nationale et cohésion sociale ».....	14
5.2.2. Thématique N°2 : « Refondation politique et institutionnelle ».....	24
5.2.3. Thématique N°3 : « Economie et développement durable ».....	31
5.2.4. Thématique N°4 : « Géopolitique et environnement international ».....	45
5.2.5. Thématique N°5 : « Justice et Droits de l'Homme »	48
5.3. Questions diverses.....	54
VI. Contraintes et Difficultés.....	55
VII. Budget des Assises Nationales	55
VIII. Enseignements retenus des Assises Nationales	56
CONCLUSION	57

SIGLES ET ABREVIATIONS

AES : Alliance des États du Sahel.

AFC : Alliance des Forces Démocratiques.

BRICS : Groupe de Pays Emergents : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

CEMGA : Chef d'Etat Major des Armées.

CMS : Conseil Militaire Suprême.

CNDH : Commission Nationale des Droits Humains.

CNS : Conférence National Souveraine.

CNSP : Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie.

CRIEC : Cour de Répression des Infractions Économiques et de Corruption.

CRIF : Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières.

CSRD : Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie.

CRN : Conseil de Réconciliation Nationale.

FDS : Forces de Défense et de Sécurité.

FRDD : Front pour la Restauration et la Défense de la Démocratie.

MISPAT : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire.

MNSD : Mouvement National pour la Société de développement.

PCNSP : Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie.

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

PNDS : Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme.

TIC : Techniques de l'Information et de la Communication.

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine.

USTN : Union des Syndicats des Travailleurs du Niger.

INTRODUCTION

Au lendemain de son accession au pouvoir, le Général de Brigade Abdourahamane Tiani, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), Chef de l'Etat dans son discours à la Nation daté du 02 août 2023 annonçait sa volonté d'organiser, à propos de la Transition, un dialogue national inclusif des forces vives du pays.

Malgré les contraintes liées à l'embargo imposé au Niger par la CEDEAO, l'UEMOA et leurs alliés internationaux, et le spectre de l'agression militaire qui planait sur le pays, des dispositions ont été prises en vue de l'organisation dudit dialogue.

Dès le 23 août 2023, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur de la Sécurité publique et de l'Administration du Territoire par message radio N° 00731/MI/D/SG du 28/08/2023 instruisait les Gouverneurs des huit (8) Régions du Niger afin que soient prises des dispositions permettant à toutes les couches socio-professionnelles d'apporter leurs contributions aux Assises Nationales annoncées. Ce message fut relayé à la Diaspora nigérienne par le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur.

Les contributions des régions et celles de la Diaspora devaient s'articuler autour de quatre (4) axes majeurs :

- Les principes fondamentaux devant régir la transition du Niger ;
- Les priorités nationales durant la transition ;
- Les valeurs fondamentales devant guider la refondation de la République ;
- La durée de la transition.

La cérémonie de lancement des Assises Régionales a eu lieu le 1^{er} janvier 2024 à Agadez sous la présidence du Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances, Ali Mahaman Lamine Zeine en présence des membres du CNSP, du Ministre Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, du Gouverneur et autorités traditionnelles et religieuses de la région.

Le 08 février 2025, le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat signe le décret N°2025-086/P/CNSP/MI/SP/AT du 08 février 2025 portant création, missions et composition de la Commission Nationale Chargée de la Conduite des Travaux des Assises Nationales.

A ladite Commission ont été assignées les missions suivantes :

- Élaborer les documents de référence pour l'animation et l'encadrement des débats ;
- Élaborer et diffuser les directives à suivre dans la conduite des Assises Nationales ;
- Exploiter la synthèse des Assises Régionales ;
- Élaborer la méthodologie du déroulement des Assises Nationales ;
- Organiser et superviser les débats et toutes autres activités entrant dans le cadre de la tenue des Assises Nationales ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication avant, pendant et après les Assises Nationales ;
- Proposer un avant-projet de Charte de la Transition ;
- Formuler des recommandations ;
- Élaborer le rapport provisoire et le rapport final des Assises Nationales.

Les travaux ont été conduits par :

- Un (1) Président ;
- Sept (7) Vice-Présidents ;
- Cinq (5) Présidents de Sous-commission ;
- Huit (8) Membres de Sous-commission ;
- Cinq (5) Rapporteurs Généraux.

Les Présidents et Rapporteurs des Assises Régionales au nombre de seize (16) faisaient office de personnes ressources.

A l'issue des travaux qui se sont déroulés dans les sous-commissions thématiques et en sessions plénières, des motions de remerciements, des résolutions et des recommandations ont été adoptées, un avant-projet de Charte a été approuvé, et une synthèse des travaux a été rendue publique.

Aboutissement d'un processus de consultation et de concertation, les Assises Nationales se sont tenues dans une effervescence patriotique du 15 au 20 février 2025, au Centre de Conférences Mahatma Gandhi de Niamey. Sept cents quatre-vingt (780) personnes (voir liste de présence) représentant les Institutions de la République, les Autorités administratives, traditionnelles et religieuses, les forces de défense et de sécurité (FDS), les organisations de la société civile, les femmes, les jeunes, les organisations socio-professionnelles, les syndicats, les médias, le secteur privé et la Diaspora y ont pris part.

Une mention spéciale a été faite aux représentants des pays membres de la Confédération des Etats du Sahel (AES), le Burkina et le Mali, qui ont participé aux travaux des Assises Nationales.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture des Assises Nationales ont été placées sous la présidence du Général de Brigade Abdourahamane Tiani, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat.

Le présent rapport restitue le déroulé et les conclusions des Assises Nationales qui marquent un tournant décisif dans l'histoire du Niger.

I. Contexte et justification

Pays sahélo-saharien situé en Afrique de l'Ouest, le Niger est un pays enclavé, partageant 5 697 km de frontières avec sept pays voisins : l'Algérie et la Libye au nord, le Tchad à l'est, le Nigeria au sud, le Bénin et le Burkina Faso au sud-ouest, ainsi que le Mali à l'ouest. Cette position stratégique place le Niger au cœur du sahel central, à la charnière des ensembles arabo-berbère et subsaharien, et en fait un carrefour de civilisations, d'échanges économiques et de migrations. Il occupe un vaste territoire de 1 267 000 km² et compte, en 2024, une population estimée à 26 312 033 habitants, selon l'Institut National de la Statistique (INS).

Le Niger a accédé à l'indépendance formelle le 3 août 1960. Bien que notre pays, dans ses frontières actuelles, soit un héritage de la colonisation française, il s'inscrit dans un espace plusieurs fois millénaire où ont vécu des Femmes et des Hommes fiers, bâtisseurs d'empires et de royaumes, historiquement solidaires et unis par des brassages culturels harmonieux et des échanges commerciaux florissants.

Après le choix de l'autonomie en 1958, la première Constitution est promulguée le 12 mars 1959, définissant le cadre institutionnel du Niger en tant que République autonome au sein de la Communauté française. Le 3 août 1960, l'indépendance formelle est proclamée, suivie, le 8 novembre 1960, de l'adoption de la Constitution instituant la Première République. Le 10 novembre 1960, Diori Hamani est élu Président de la nouvelle République par l'Assemblée Nationale.

La montée des frustrations internes et les tensions économiques conduisent à un coup d'État militaire du Conseil Militaire Suprême (CMS) dirigé par le Lieutenant-Colonel Seyni Kountché, le 15 avril 1974, mettant fin à la Première République. Après sa mort le 10 novembre 1987, le Colonel Ali Saibou lui succède et amorce une ouverture politique connue sous le vocable de "décrispation".

Le 24 septembre 1989, un référendum constitutionnel aboutit à l'instauration de la Deuxième République sous un régime de parti unique, le MNSD. La Constitution est promulguée le 6 octobre 1989, et le Général Ali Saibou est élu président le 10 décembre, puis investi le 18 décembre de la même année.

À la suite des événements historiques du 9 février 1990, et les événements de Tchintabaraden du 7 mai 1990, les revendications politiques de l'Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN) et le contexte international marqué par la chute du mur de

Berlin et la fin de la guerre froide poussent le pays à une transition vers le multipartisme. Face à la montée des contestations, une Conférence Nationale Souveraine (CNS) est organisée du 29 juillet au 3 novembre 1991, aboutissant à la mise en place des institutions de la transition consacrées par l'Acte N° 21 de la CNS, dont le gouvernement dirigé par Amadou Cheiffou (élu par les délégués à la CNS, le 26 octobre 1991).

Une nouvelle Constitution est adoptée par référendum le 26 décembre 1992, consacrant la Troisième République. Le 27 mars 1993, Mahamane Ousmane est élu Président de la République et prête serment le 16 avril 1993. Cependant, les tensions politiques fragilisent rapidement la coalition de l'Alliance des Forces du Changement (AFC) qui l'a porté au pouvoir. Le 12 janvier 1995, des élections législatives anticipées conduisent à une cohabitation conflictuelle entre le Président de la République Mahamane Ousmane et la nouvelle majorité au sein de l'Assemblée Nationale, composée principalement du Mouvement National pour la Société de développement (MNSD Nassara) et du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS Tarayya), plongeant le pays dans une paralysie institutionnelle.

Cette crise débouche sur un coup d'État militaire du Conseil de Salut National (CSN), dirigé par le Colonel Ibrahim Baré Maïnassara, le 27 janvier 1996, mettant ainsi fin à la Troisième République.

La Quatrième République est instaurée à la suite d'un référendum constitutionnel tenu le 12 mai 1996. Le Général Baré Maïnassara est élu Président de la République à l'issue des élections des 7 et 8 juillet 1996 dans un climat de contestation et de tensions politiques portées par le Front pour la Restauration et la Défense de la Démocratie (FRDD).

La crise atteint son paroxysme avec son assassinat le 9 avril 1999, lors d'un coup d'État militaire, mettant fin à la Quatrième République. Une transition s'engage sous la conduite du Conseil de Réconciliation Nationale (CRN), dirigé par le Commandant Daouda Malam Wanké, aboutissant à l'adoption d'une nouvelle Constitution promulguée le 9 août 1999, consacrant la Cinquième République.

Mamadou Tandja est élu Président de la République le 24 novembre 1999 et prête serment le 22 décembre 1999. Le régime semi-présidentiel mis en place fonctionne jusqu'en 2009.

Malgré l'arrêt de la Cour Constitutionnelle, l'opposition d'une partie de la classe politique et de la société civile, un référendum est organisé le 4 août 2009 pour adopter une nouvelle constitution promulguée le 18 août 2009 consacrant la Sixième République.

Cependant, cette nouvelle République est de courte durée. Le 18 février 2010, le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSR), dirigé par le Commandant Salou Djibo, renverse le Président de la République Mamadou Tandja et amorce une transition politique.

Un référendum constitutionnel est organisé le 31 octobre 2010 pour adopter la nouvelle constitution promulguée solennellement le 25 novembre 2010 consacrant la Septième République.

Sous la Septième République, deux présidents se sont succédé :

- Mahamadou Issoufou (2011-2021)
- Mohamed Bazoum (2021-2023)

Les deux ont mis en place un système de gouvernance prédateur, clanique et oligarchique avec une administration politisée à outrance, un trésor public sous coupe réglée, la privatisation des services publics régaliens, le développement des trafics en tout genre et la prolifération des scandales financiers.

La période a été en outre marquée par :

- La multiplication des attaques terroristes dans sud-est (Diffa) et l'ouest du pays (Tillabéri, Tahoua) ;
- Une dépendance à l'égard des forces étrangères avec la présence de l'Opération Barkhane et des bases américaines, sans amélioration significative de la situation ;
- Des Scandales financiers, notamment dans l'attribution des marchés de défense, entraînant des détournements de fonds et un équipement insuffisant des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ;
- Une politisation de l'administration affectant la gestion des services publics.

Pire, le Chef suprême des armées, Bazoum MOHAMED a par voie de presse déclaré que les terroristes sont plus aguerris que nos FDS et a plaidé pour l'arrivée et l'implantation durable des forces armées étrangères notamment françaises sur notre territoire ainsi que la libération des terroristes arrêtés sur le terrain de combat.

Cette attitude du Président déchu Bazoum Mohamed, pour le moins surprenante, a laissé beaucoup de gens perplexes et les a spontanément mobilisés après les événements historiques du 26 juillet 2023, mettant fin à la septième République et consacrant

l'avènement du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) : point de départ d'une adhésion populaire jamais connue dans l'histoire du pays.

Ainsi, depuis son indépendance, le Niger aura connu sept (07) Républiques, huit (8) Constitutions, cinq (05) coups d'État militaires, cinq (05) transitions politiques, dont quatre militaires, deux (02) boycotts d'élections, une (01) désobéissance civile, onze (11) Chefs d'État, sept (07) Parlements, dix-sept (17) cabinets ministériels, une (01) cohabitation politique tumultueuse, deux (02) dissolutions d'Assemblée Nationale et l'assassinat d'un Président de la République en fonction.

Ces crises récurrentes témoignent d'une instabilité chronique et de la nécessité d'une véritable Refondation axée sur nos valeurs, nos traditions et nos aspirations permettant d'affirmer notre souveraineté et notre indépendance dans la définition de nos politiques publiques, dans le choix de nos partenaires de coopération et dans la gestion de nos ressources naturelles du sol et du sous-sol.

En résumé, il est question de nous arrêter pour évaluer le chemin parcouru, de tirer leçon des expériences vécues, de réfléchir sur les institutions, sur les hommes et les femmes chargés de les animer, sur les devoirs et les responsabilités du Citoyen, sur des modes de gouvernance justes et solidaires, sur les réformes idoines qui répondent aux attentes du peuple et qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général.

II. Objectifs général et spécifiques

2.1. Objectif Général

L'objectif général est de créer les conditions d'une sécurité pérenne sur l'ensemble du territoire national et d'une refondation complète du système politique et socioéconomique du pays.

2.2. Objectifs Spécifiques :

- Identifier les sources profondes de l'insécurité et les conditions de retour des déplacés internes ;
- Identifier les causes de la mal gouvernance et proposer des solutions immédiates ;
- Définir des mécanismes de prévention et de gestion des conflits et de consolidation de la paix et de la cohésion sociale ;

- Proposer des mesures de refondation du paysage politique, institutionnel et juridique ;
- Proposer les grands axes sur lesquels seront basées les prochaines politiques publiques ;
- Identifier les stratégies et mécanismes de restauration de l'autorité de l'Etat et de la culture du patriotisme et de la citoyenneté ;
- Proposer des organes et une durée de la transition ;
- Renforcer la confiance entre les populations et les Forces de Défense et de Sécurité.

III. Résultats attendus :

- Les sources profondes de l'insécurité sont identifiées et les conditions de retour des déplacés internes sont définies ;
- Les causes de la mal gouvernance sont identifiées et des solutions immédiates sont proposées ;
- Des mécanismes de prévention et de gestion de conflits ainsi que ceux de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale sont définis ;
- Des mesures de refondation du paysage politique, institutionnel et juridique sont proposées ;
- Les grands axes sur lesquels seront basées les prochaines politiques publiques de l'Etat sont proposés ;
- Les stratégies et mécanismes de restauration de l'autorité de l'Etat et de la culture du patriotisme et de la citoyenneté sont définies ;
- Des organes et une durée de la transition sont proposés ;
- La confiance entre les populations et les Forces de Défense et de Sécurité est renforcée.

IV. Méthodologie et Conduite des Assises

4.1. Phase Préparatoire et Pré-ciblage

En prélude à l'organisation des Assises Nationales, se sont d'abord tenues au niveau des communes, des départements et des régions des Assises communales, départementales et régionales autour de quatre (4) axes majeurs :

- Les principes fondamentaux devant régir la transition du Niger ;
- Les priorités nationales durant la transition ;

- Les valeurs fondamentales devant guider la Refondation de la République ;
- La durée de la transition.

La synthèse des contributions des communes, des départements des régions et de la Diaspora a permis de dégager cinq (5) axes thématiques qui ont servi de base aux débats des Assises Nationales.

Succédant aux phases communale, départementale et régionale, le processus de préparation et d'organisation des Assises Nationales, retardé par la menace d'agression militaire contre le Niger ainsi que par l'embargo injuste et inhumain imposé au pays – s'est poursuivi grâce à la signature du décret N°2025-086/P/CNSP/MI/SP/AT du 08 février 2025 portant création, missions et composition de la Commission Nationale chargée de la Conduite des Travaux des Assises Nationales.

Pour la bonne organisation des Assises Nationales, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire a élaboré des termes de référence encadrant les travaux de la Commission.

Par ailleurs, afin d'appuyer la Commission Nationale dans l'accomplissement de ses missions, il a été créé par arrêté N°000085/MISP/AT/SG du 08 février 2025 un Comité Technique chargé de préparer les Assises Nationales, ayant pour missions de :

- Assurer la préparation technique et matérielle des Assises Nationales ;
- Faire une synthèse des contributions des régions et de la Diaspora et de la mettre à la disposition de la Commission Nationale chargée de la conduite des travaux des Assises Nationales ;
- Prendre toutes dispositions utiles en vue de la bonne organisation des Assises Nationales ;
- Assister la Commission Nationale chargée de la conduite des travaux des Assises Nationales.

C'est ainsi que le Comité Technique a produit en janvier 2025 une synthèse des contributions des régions et de la Diaspora et a formulé des recommandations en vue de la bonne conduite des Assises.

Dès sa mise en place, la Commission s'est appropriée les documents mis à sa disposition par le comité technique préparatoire et a adopté conformément à ses missions, un règlement

intérieur et une méthodologie pour la conduite des travaux des Assises Nationales reposant sur les principes d'égalité, d'équité, d'inclusivité et de redevabilité.

4.2. Conduite des Travaux

Les travaux des Assises Nationales se sont tenus du 15 au 20 Février 2025 sur deux sites principaux à savoir le Centre de Conférence Mahatma Gandhi et le Palais des Congrès.

4.2.1. Cérémonie solennelle d'ouverture

Placée sous la présidence du Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), Chef de l'Etat, la cérémonie d'ouverture des Assises Nationales a été marquée par quatre (4) importantes allocutions respectivement prononcées par le Gouverneur de la Région de Niamey, le Président de la Commission Nationale chargée de la Conduite des travaux des Assises Nationales, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, et de Son Excellence le Général de Brigade Abdourahamane Tiani, Président du CNSP, Chef de l'Etat.

Au cours de cette cérémonie, les membres de la Commission Nationale chargée de la conduite des travaux des Assises Nationales ont été présentés à l'assistance qui, outre les 780 délégués aux Assises Nationales, était composée des membres du CNSP et du Gouvernement, ceux du corps diplomatique accrédité et des autorités administratives, civiles et militaires.

4.2.2. Déroulement et Conduite des Travaux

Aussitôt après la cérémonie d'ouverture, les missions, de la Commission, son règlement intérieur et la note de cadrage ont été présentés en plénière et les délégués ont été répartis entre les sous-commissions. Devant les salles des sous-commissions, les listes des délégués ont été affichés sur écran. Les délégués ont cependant eu la possibilité de changer de sous-commission selon leur convenance.

Les travaux des sous-commissions thématiques se sont déroulés du 15 au 18 février 2025 autour des cinq axes thématiques ci-dessous :

- Sous-Commission 1 : Paix, Sécurité, Réconciliation Nationale et Cohésion Sociale.
- Sous-Commission 2 : Refondation Politique et Institutionnelle.
- Sous-commission 3 : Economie et Développement Durable.
- Sous-Commission 4 : Géopolitique et Environnement International

- Sous-Commission 5 : Justice et Droit de l'Homme.

Les travaux des sous-commissions N°1 et N°4 se sont tenus à Mahamat Gandhi tandis que ceux des sous-commissions N°2, 3 et 5 se sont tenus au Palais des Congrès.

Au sein des sous-commissions, la méthode de travail a été uniforme. Sur toutes les questions débattues, elle a consisté à faire un diagnostic, puis à proposer des solutions et à formuler des recommandations.

Les travaux des sous-commissions ont été conduits conformément à la note de cadrage, suivant les approches méthodologiques ci-après :

- Analyser et enrichir la synthèse des contributions des Régions aux Assises Nationales ;
- Proposer les grandes lignes de politiques et/ou de stratégies par rapport à la thématique, en adéquation avec les quatre (4) axes de la Vision du Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat et en tenant compte du contexte AES ;
- Proposer un Projet de Charte de la Transition et des projets de textes connexes ;
- Faire des recommandations ;
- Etablir un rapport.

A la fin de leurs travaux, les sous-commissions ont restitué en session plénière, le mercredi 19 février 2025, les résultats auxquels elles sont parvenues. Ces résultats ont été appréciés par les délégués qui se sont exprimés en toute liberté avant de les adopter sous-réserve de l'intégration des amendements apportés.

En sous-commissions, tout comme en plénière, les travaux ont été conduits selon les principes ci-après :

Principe d'égalité et d'équité : tous les délégués ont les mêmes droits et le même statut, celui de délégué tout court, quelle que soit la corporation qu'ils représentent.

Principe d'inclusivité : toutes les composantes de la Nation ont été impliquées à travers :

- L'accréditation de nouveaux délégués et de personnes ressources faisant passer le nombre de 716 à l'ouverture à 780 participants avant la fin des Assises ;
- La création d'un site web, d'une adresse email, et de pages Facebook, X, Instagram en vue d'informer et de recenser les contributions des citoyens jusqu'au 28 février 2025 ;

- L'ouverture d'une ligne téléphonique verte « le 208 » pour recenser jusqu'au 28 février les contributions des populations, notamment celles du monde rural.

Principe de tolérance et de l'écoute active : les débats ont été conduits dans le respect mutuel, l'écoute et la prise en compte de toutes les opinions.

Principe de transparence et redevabilité : les travaux en sous-commissions et en plénière étaient accessibles aux médias nationaux et internationaux. Chaque soir, les Présidents des sous-commissions font un point de presse pour rendre compte au jour le jour, du niveau d'avancement des travaux.

Par ailleurs dans le cadre de la synergie et du partage d'expérience, les travaux des Assises Nationales étaient ouverts aux membres des délégations des Pays de la Confédération des Etats du Sahel (AES), le Mali et le Burkina Faso.

Enfin et toujours dans sa volonté de créer un environnement favorable à la liberté d'expression des participants, le Président de la Commission a reçu en audience la quasi-totalité des groupes d'acteurs participant aux Assises Nationales notamment les chefs traditionnels, les leaders religieux, les organisations féminines, les représentants de la Diaspora, du Conseil National de la Jeunesse, des scolaires, de la société civile, des organisations socioprofessionnelles, ceux des médias, des centrales syndicales, des ordres des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens- dentistes, etc.

4.2.3. Cérémonie de clôture

Comme la cérémonie d'ouverture, la cérémonie de clôture a été placée sous la Présidence du Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), Chef de l'Etat. En plus du Discours de clôture du Chef de l'Etat, elle a été marquée par plusieurs interventions respectivement prononcées par le Président de la Commission Nationale chargée de la Conduite des travaux des Assises Nationales, le Ministre de la Refondation de la République du Mali, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire.

Elle a surtout été l'occasion de présenter à l'opinion nationale et internationale grâce à la retransmission en directe sur l'antenne de la RTN (Radio-Télévision du Niger), les résolutions fortes, la synthèse des recommandations adoptées par les Assises ainsi que les motions de remerciements, de reconnaissance, et de compassions.

4.3. Rédaction du Rapport

Après la cérémonie de clôture, la Commission chargée de la conduite des travaux a procédé à une réorganisation interne et à une répartition des tâches en vue de la rédaction d'un rapport restituant fidèlement les recommandations des délégués aux Assises Nationales. Au terme de celles-ci les missions suivantes ont été assignées :

- La consolidation des recommandations par les rapporteurs généraux en relation avec les présidents des sous-commissions en vue de la proposition d'un draft de rapport ;
- La finalisation de l'avant-projet de Charte de la Refondation adoptée en plénière.

Plusieurs travaux en groupes et en plénière de la Commission Nationale ont permis de finaliser les différents documents, qui ont fait l'objet d'une remise officielle au Président du CNSP, Chef de l'Etat, lors d'une cérémonie solennelle organisée à cet effet, le lundi 10 mars 2025.

V. Résultats analytiques

5.1. Participation publique aux Assises Nationales

Les assises ont connu toutes les couches socioprofessionnelles du pays. A travers ces résultats analytiques, nous verrons successivement l'analyse du contexte, les suggestions et ainsi que les recommandations formulées par les participants sur chacune des cinq (5) thématiques.

Pour assurer la participation publique aux assises nationales, plusieurs mesures innovantes et inclusives et adaptées à nos réalités. Il s'agit notamment de :

- La création d'une plateforme web, l'adresse email et de plusieurs médias sociaux (Facebook, X, Instagram) à travers lesquels chaque tout citoyen nigérien a pu s'informer et contribuer aux Assises Nationales ;
- L'ouverture d'un numéro vert sur lequel les citoyens notamment ceux du monde rural ont appelé et donné leurs contributions dans les langues nationales et ce jusqu'au 28 Février 2025.

5.2. Résultats des travaux des sous-commissions

Les travaux des sous-commissions se sont déroulés dans une communion patriotique. L'intérêt de la Nation a été placée au-dessus de toutes les préoccupations.

5.2.1. Thématique N°1 : « Paix, sécurité, réconciliation nationale et cohésion sociale »

De la Sécurité :

Diagnostic et Sources Profondes de l'Insécurité

S'agissant de la Sécurité, les délégués aux assises nationales ont procédé à un diagnostic de la situation sécuritaire globale. Ce contexte sécuritaire préoccupant est exacerbé par la complicité active de certains pays occidentaux néocoloniaux et impérialistes, de certains pays africains et par la trahison de certains compatriotes haut placés de connivence avec les forces du mal.

Parmi les principales sources d'insécurité, on peut noter :

- La convoitise par les occidentaux des immenses richesses naturelles dont regorge le Pays ;
- La recherche du gain facile, la pauvreté, le désœuvrement des jeunes ;
- La prolifération et la détention illégale d'armes de guerre ;
- La consommation des stupéfiants ;
- L'injustice sociale et la mauvaise gouvernance ;
- La faible présence de l'Etat dans certaines zones transfrontalières.

L'insécurité au Niger est caractérisée par des incursions des groupes armés terroristes dans toutes les régions, avec un important impact sur les activités socio-économiques et culturelles se traduisant par :

- Les pertes en vies humaines, les enlèvements de personnes, le sabotage des infrastructures pétrolières et de communication, la pose d'engins explosifs improvisés ;
- Le grand banditisme à travers les prélèvements de la « zakat », les enlèvements contre paiement de rançons, les vols de bétails ;
- La détention illégale d'armes à feu par les différentes communautés ;

- Le trafic en tous genres (de carburant, trafic de personnes, trafic d'armes, trafic de stupéfiants), dans toutes les régions du pays ;
- L'exploitation illicite des ressources minières ;
- La destruction du fourrage par des feux de brousse provoqués ;
- Le déplacement forcé des personnes ;
- Le dépeuplement forcé de certaines zones ;
- Les assassinats ciblés des chefs coutumiers, religieux, des commerçants et des leaders d'opinion ;
- Les assassinats de fonctionnaires et de collaborateurs de l'administration ;
- L'insécurité sur les routes, le détournement des convois alimentaires.

Recommandations

Les recommandations sur la sécurité sont axées sur les points suivants :

- Les Groupes d'autodéfense ;
- Le Renseignement ;
- La Prévention ;
- Le Maillage ;
- Le Cadre juridique et institutionnel ;
- Les Ressources humaines ;
- La Logistique- équipement- conditions de travail et conditions sociales ;
- Le Domaine de la coopération.

Groupes d'autodéfense

- Créer et encadrer les groupes d'autodéfense et brigades de veille ;
- Encadrer la mise en place et les actions des milices d'auto-défense ;
- Déployer des brigades de veille et des compagnies mixtes sur les frontières.

Renseignements

- Développer les services de renseignements ;
- Identifier tous les utilisateurs de téléphonie mobile ;
- Renforcer la collaboration de la population avec les FDS (protection des sources) ;
- Rechercher et couper les sources de financement du terrorisme ;
- Renforcer les programmes d'activités civilo-militaires ;

- Recruter et assurer la formation des jeunes pour servir dans l'autodéfense et le renseignement sous la responsabilité des chefs traditionnels et des Administrateurs Délégués, en parfaite collaboration avec les FDS.

Prévention

- Créer des opportunités d'emploi et favoriser l'entrepreneuriat des jeunes à travers des mesures incitatives ;
- Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes (activités génératrices de revenus) ;
- Faire la promotion des activités de développement communautaire (Samaria) ;
- Créer un fonds d'appui des jeunes au niveau des collectivités ;
- Recruter et former les jeunes notamment dans le domaine agricole ;
- Promouvoir davantage la politique de reddition volontaire des ex-combattants ;
- Créer des centres de désintoxication ;
- Créer des opportunités d'éducation pour lutter contre la radicalisation ;
- Promouvoir la réinsertion professionnelle des détenus à travers un apprentissage en milieu carcéral ;
- Eviter de mettre les prisonniers de droit commun avec les terroristes ;
- Renforcer l'encadrement de la détention d'armes ;
- Mettre fin à l'exploitation illégale des ressources minières (sources de financement du terrorisme) ;
- Impliquer pleinement les chefs traditionnels et leaders religieux dans la prévention des conflits dans toutes les dimensions ;
- Renforcer les programmes d'activités civilo-militaires ;
- Renforcer la confiance entre la population et les FDS ;
- Renforcer la prévention des conflits de tous ordres notamment entre les acteurs locaux ;
- Renforcer l'implication des femmes et des jeunes dans la médiation en cas de conflits ;
- Mettre en place une stratégie nationale de communication visant à consolider le lien Armée-Nation ;
- Prendre en compte la nécessité de la protection des chefs traditionnels résidant dans les zones de conflits ;
- Réinstaller les populations dans leurs villages d'origine ;

- **Entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de la consommation des stupéfiants ;**
- **Introduire dans les programmes scolaires des modules de formation sur la prévention et les conséquences de la consommation des stupéfiants ;**
- **Appliquer effectivement les textes sur la répression du trafic et de la consommation des stupéfiants ;**
- **Instituer une journée nationale de lutte contre la consommation des stupéfiants.**

Maillage

- **Créer des unités mobiles d'intervention rapide pour une meilleure réactivité ;**
- **Créer des compagnies mixtes et autres unités de contrôle sur toutes nos frontières notamment dans les zones où sévit le terrorisme ;**
- **Raffermir la gestion intégrée des frontières prenant en compte toutes les parties en présence ;**
- **Renforcer la sécurité des sites stratégiques (sites miniers, pétroliers, centrale électrique...);**
- **Réouvrir l'axe routier torodi-kantchari ;**
- **Créer de nouveaux commissariats ;**
- **Créer des compagnies ou brigades de piste dans tout le pays ;**
- **Densifier le maillage des unités de protection civile (constructions et équipements) ;**
- **Prendre des mesures pour renforcer la mutualisation des efforts des fds ;**
- **Renforcer le mécanisme de coordination des activités des institutions intervenant dans le secteur de sécurité (FDS, HACP...);**

Cadre juridique et institutionnel

- **Entreprendre une réforme de l'armée, dépolitiser et assainir le domaine de la sécurité dans son ensemble ;**
- **Renforcer les capacités du Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (CNESS) et de la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix (HACP) ;**
- **Assurer une gestion transparente des ressources allouées à la sécurité ;**
- **Appliquer les stratégies de sécurité intérieure et de police de proximité ;**
- **Renforcer les conseils régionaux de sécurité ;**
- **Elaborer une loi de programmation pour une montée en puissance des FDS ;**

- Renforcer les capacités de prise en charge des risques nucléaire, radiologique bactériologique et chimique ;
- Réhabiliter les emplois réservés aux FDS dans l'administration de l'Etat ;
- Valoriser la contribution des FDS dans les programmes de développement ;
- Entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de la consommation des stupéfiants ;
- Instituer une journée nationale de lutte contre la consommation des stupéfiants ;
- Actualiser la législation pénale en matière d'introduction et de trafic des stupéfiants en vue de prévoir la peine de mort contre les auteurs et leurs complices ;
- Appliquer sans faiblesse la peine de mort qui pourrait être prononcée ;
- Identifier et anéantir les dealers et leurs complices aux abords des établissements scolaires avec la collaboration des responsables des établissements scolaires.

Ressources humaines

- Procéder à une relecture des textes qui régissent l'ensemble des FDS ;
- Combattre l'immixtion du politique dans la gestion des ressources humaines ;
- Procéder à un recrutement spécial dans toutes les régions en conflit armé ;
- Rendre effectif le service militaire obligatoire jusqu'à 40 ans ;
- Recruter des réservistes dans tous les villages situés dans les zones d'insécurité ;
- Multiplier les formations de tous les responsables des FDS en communication de crise.

Logistique- équipement- conditions de travail et conditions sociales

- Doter les FDS des moyens modernes et des matériels de dernière génération ;
- Renforcer l'utilisation des TIC comme outil de travail des FDS ;
- Créer un fonds national de soutien à la défense et à la sécurité ;
- Créer des unités de production des matériels et équipements militaires ;
- Rehausser le budget et le traitement salariale des FDS ;
- Prioriser le génie militaire dans l'attribution des marchés publics d'infrastructures et de réalisation des grands travaux BTP ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail des forces de défense et de sécurité (moyens matériels modernes, capacités opérationnelles et logements) ;
- Assurer la prise en charge sociale des personnes ayant contracté des maladies professionnelles et victimes d'accident de travail ;

- Créer un Fonds de soutien et de réinsertion pour l'accompagnement des anciens combattants et de leurs familles ;
- Instituer une discrimination positive dans l'accès à l'emploi au profit des familles des FDS tombées sur le champ d'honneur ;
- Doter les camps, particulièrement dans les zones de conflits, de toutes les infrastructures sociales de base ;
- Promouvoir une tarification spéciale (ex demi-tarif.) à tous les niveaux notamment dans les transports en commun, centres de santé, au profit des FDS ;
- Élaborer et adopter une Loi de Programmation Militaire sur 5 ans (2025-2030) pour fixer des objectifs clairs en matière d'acquisition de matériel, d'effectifs, de formation et d'Infrastructures ;
- Créer un fonds spécial pour l'effort de guerre ;
- Revaloriser les soldes et primes des militaires ;
- Élaborer un Schéma National d'Analyse et de Couverture de Risques (SNACR) ;
- Renforcer les liens Armée-Nation (Organisation de foras et débats dans les régions pour renforcer le dialogue civilo-militaire) ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des FDS à travers :
 - La création d'une industrie locale de défense (fabrication de munitions, d'armes légères, véhicules blindés, laboratoires, habillements, pneumatiques, ...etc.) ;
 - La modernisation de l'outil de défense ;
 - La création et le renforcement des écoles et centres pour l'appropriation de la formation à tous les niveaux ;
 - La création de dépôts nationaux stratégiques (carburant, aviation et terrestre) à Niamey, Agadez et Zinder, assurant une réserve stratégique pérenne pour les besoins opérationnels ;
 - La création des structures de contrôle qualité.

Domaine de la coopération

- Mutualiser les forces entre les pays de l'AES ;
- Développer de nouveaux partenariats militaires ;
- Réviser tous les accords de défense non respectueux de la souveraineté et s'ouvrir à d'autres partenaires plus efficaces ;
- Renforcer la coopération militaire avec les pays africains amis ;

- Prioriser les partenariats visant à renforcer les capacités opérationnelles des FDS ;
- Créer une cellule d'appui-conseil auprès des Gouverneurs et Préfets, en monitoring, alerte, prévention et gestion des risques sécuritaires ;
- Mettre à contribution les populations civiles pour l'obtention des renseignements sur l'ennemi ;
- Mutualiser les efforts et organiser des exercices conjoints coordonnés avec les FDS de la confédération de l'Alliance des États du Sahel.

De la réconciliation nationale et de la cohésion sociale :

La réconciliation nationale

Diagnostic

Le concept de réconciliation nationale est défini comme une volonté pour une communauté donnée de tourner une page (généralement sombre) de son passé en vue d'entrevoir un avenir radieux dans la cohésion de toutes ses composantes.

La réconciliation nationale est un élément structurant de la stratégie de sortie de crise et de création des conditions de paix et de prospérité durables.

C'est pourquoi il est recommandé et souhaité avant tout de rendre justice à travers des procès équitables où toutes les garanties de la défense sont respectées.

Recommandations

- Poursuivre tous les auteurs des crimes connus et imputables aux régimes précédents pour asseoir une meilleure cohésion sociale et une réconciliation nationale ;
- Appliquer des sanctions exemplaires et dissuasives incluant la restitution des biens détournés, des peines privatives de liberté adaptées à la gravité des faits, ainsi que l'interdiction d'exercer toute fonction publique ou électorale ;
- Renforcer les dispositifs légaux et institutionnels pour mieux prévenir et réprimer ces crimes, en dotant la justice des moyens nécessaires pour garantir son indépendance et son efficacité ;
- Impliquer les acteurs de la société civile ainsi que les médias dans le suivi des affaires de crimes économiques afin d'assurer une transparence totale et une reddition de comptes effective ;
- Créer une Commission Vérité-Réconciliation pour traiter les injustices passées ;

- Promouvoir la réconciliation nationale ;
- Promouvoir l'action judiciaire ;
- Encourager le pardon ;
- Assurer une justice impartiale et efficace en accélérant le traitement des dossiers ;
- Créer un comité d'identification des prisonniers politiques à libérer dans le cadre de la réconciliation.

La cohésion sociale :

Diagnostic

La cohésion sociale est l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun, l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux, au bien-être économique, social et culturel qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

La cohésion sociale peut donc s'analyser comme un processus dynamique qui reprend l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Etat pour assurer à tous l'accès aux droits fondamentaux et le bien-être collectif. La finalité de la cohésion sociale est donc bien d'assurer le bien-être pour tous.

Recommandations

- Promouvoir le développement socio-économique et culturel ;
- Concevoir un système éducatif intégrateur et équitable ;
- Assurer la mise en œuvre de l'agenda Femme Paix et Sécurité et des résolutions connexes ;
- Promouvoir l'Etat de droit pour éviter les frustrations ;
- Promouvoir le changement de mentalités et la citoyenneté responsable ;
- Combattre le népotisme, l'ethnocentrisme, l'esprit de clan ;
- Veiller à une répartition équitable des biens et des ressources du pays ;
- Adopter un statut spécial pour les familles des FDS tombées sur le champ d'honneur ;
- Prendre toutes dispositions pour la libération des otages et la prise en charge de leurs ayant droits ;
- Promouvoir le respect de l'égalité des chances ;
- Réduire les inégalités sociales et lutter contre les exclusions sociales ;
- Instaurer une journée nationale de la culture et de la cohésion sociale ;

- Harmoniser les horaires de prière par région ;
- Observer la commémoration de la fête de Tabaski le lendemain du jour d'Arafat
- Consacrer trois (3) jours fériés pour les fêtes de ramadan et de tabaski ;
- Réglementer les prêches sur toute l'étendue du territoire ;
- Appliquer les mesures légales d'interdiction de l'occupation de la voie publique par les lieux de culte ;
- Renforcer le dialogue inter et intracommunautaire ;
- Promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés de religion et d'ethnie en renforçant le rôle de la chefferie traditionnelle en la matière ;
- Promouvoir la parenté à plaisanterie ;
- Assurer une répartition équitable des ressources ;
- Lutter contre la discrimination sous toutes ses formes ;
- Recenser et enseigner les bonnes valeurs socioculturelles ;
- Instituer une Journée nationale de mémoire et de reconnaissance aux FDS tombées sur le champ d'honneur ;
- Eriger un mémorial en l'honneur des FDS tombées sur le champ d'honneur et des victimes civiles dans toutes les régions ;
- Renforcer le dialogue inter et intracommunautaire pour désamorcer les conflits ;
- Sensibiliser sur la tolérance et la culture du vivre-ensemble ;
- Instituer des fora régionaux pour anticiper et gérer les conflits entre acteurs locaux ;
- Renforcer le rôle de la chefferie traditionnelle dans la médiation ;
- Assurer une justice impartiale et efficace en accélérant le traitement des dossiers ;
- Lutter contre la corruption et l'instrumentalisation de la justice ;
- Renforcer l'application des lois et des sanctions contre les discours haineux ;
- Réaffirmer l'abolition de l'esclavage et lutter contre toutes formes de discrimination ;
- Assurer un traitement équitable aux enfants de la République ;
- Valoriser la Culture et l'Éducation pour la Cohésion Sociale ;
- Repenser l'éducation pour inculquer les valeurs morales, culturelles et religieuses dès le plus jeune âge ;
- Encourager les espaces de dialogue interconfessionnel et intergénérationnel pour renforcer la compréhension mutuelle ;
- Inclure des cours sur les traditions, l'histoire et le patrimoine dans les programmes scolaires pour sensibiliser les jeunes sur leur histoire ;

- Construire des centres culturels et des bibliothèques dans les centres urbains et ruraux pour renforcer l'accès à l'éducation et aux loisirs ;
- Utiliser la culture pour promouvoir l'égalité du genre et l'inclusion sociale, en valorisant le rôle des femmes et des jeunes dans le patrimoine culturel ;
- Encourager les symboles et traditions qui unissent les différentes communautés pour renforcer l'unité nationale ;
- Inclure les langues nationales dans le système éducatif et les médias pour promouvoir une meilleure compréhension et participation citoyenne ;
- Utiliser la culture pour enseigner les valeurs de respect, de solidarité et de responsabilité ;
- Mettre en œuvre des politiques pour préserver les monuments, sites archéologiques et traditions en péril ;
- Sensibiliser les populations sur la prévention des conflits pour favoriser la paix ;
- Moderniser et rendre la culture plus accessible via des plateformes numériques pour toucher un public plus large, notamment la Diaspora ;
- Renforcer les infrastructures de base et routières pour améliorer la présence de l'État sur tout le territoire ;
- Réformer l'éducation pour l'adapter aux réalités du pays ;
- Prendre en charge les populations vulnérables et indemniser les pertes de bétail en cas de catastrophes ;
- Adopter des mesures pour garantir la paix et la stabilité sur l'ensemble du territoire ;
- Intégrer les jeunes, les femmes et les personnes handicapées dans les prises de décision ;
- Revoir les conditions d'interventions et les programmes des ONG et des organismes d'intervention pour mieux répondre aux réalités locales ;
- Mettre en place des comités locaux de concertation en interaction avec les mécanismes traditionnels de médiation ;
- Appliquer strictement les lois contribuant à la cohésion sociale et à la réconciliation.

De la Paix :

Diagnostic

La paix est un état de stabilité, d'harmonie et de sécurité au sein d'une société, où les conflits sont résolus par le dialogue, la justice et la tolérance. Elle repose sur des valeurs fondamentales telles que la solidarité, l'équité, la fraternité et la coexistence pacifique. La

paix ne se limite pas à l'absence de guerre ou de violence, mais elle englobe également le bien-être socio-économique, la justice sociale et le respect des droits fondamentaux. Elle se construit à travers une éducation à la citoyenneté, le dialogue interculturel et interreligieux, ainsi que des institutions solides et équitables qui garantissent la sécurité, la justice et la prospérité pour tous.

Recommandations :

- Assurer une éducation civique axée sur les valeurs de solidarité, de justice, d'équité, de fraternité et de la paix ;
- Concevoir et mettre en œuvre avec les chefs traditionnels et les leaders religieux des initiatives variées en vue de la reconstitution du tissu social détérioré par une politique partisane ;
- Renforcer les mécanismes de prévention des conflits ;
- Impliquer le secteur culturel et sportif dans la promotion de la paix, le respect des attributs de la République ;
- Mener des activités médiatiques de sensibilisation à travers des émissions et reportages sur la paix et la cohésion sociale ;
- Réhabiliter le Festival de la jeunesse ;
- Mettre en place des structures d'organisation communautaire à l'image de la Samaria en vue de mener des actions de développement ;
- Promouvoir une politique de sport tenant compte des aspirations de la population et consacrer la lutte traditionnelle (Kokowa) comme sport national, vecteur de cohésion sociale.

5.2.2. Thématique N°2 : « Refondation politique et institutionnelle »

La refondation politique et institutionnelle du Niger est une priorité pour assurer une gouvernance plus transparente, équitable et efficace.

Les travaux ont été menés à partir des synthèses des Assises Régionales et des consultations de la diaspora :

- Le diagnostic, qui identifie les problèmes de gouvernance, de gestion des institutions et du cadre politique ;
- Les recommandations, qui proposent des solutions pour bâtir un État plus fort et mieux ancré dans ses valeurs culturelles et sociales.

Ces mesures visent à renforcer l'État de droit, la souveraineté nationale et la cohésion sociale, tout en posant les bases d'un nouveau contrat social pour le Niger.

Diagnostics

Nature et forme de l'État

- Problématique sur la forme républicaine, unitaire et démocratique du Niger.
- Faiblesse dans l'application des principes républicains et sociaux.

Perte des valeurs républicaines et patriotiques

- Absence de civisme et d'engagement citoyen, entraînant une faible participation à la vie publique.
- Dégradation de l'autorité de l'État et montée de l'incivisme.
- Absence d'une culture de souveraineté nationale, renforçant la dépendance extérieure.

Affaiblissement des valeurs socioculturelles et religieuses

- Disparition progressive de l'identité culturelle nigérienne.
- Influence étrangère accrue sur les valeurs sociales.
- Manque d'intégration des valeurs traditionnelles (parenté à plaisanterie, solidarité, hospitalité) dans la gouvernance.

Corruption et détournement des ressources publiques

- Détournement massif des deniers publics dans l'administration et les entreprises publiques.
- Absence de transparence dans la gestion des fonds publics et des contrats d'État.
- Culture de l'impunité, favorisant l'enrichissement illicite de certaines élites politiques.

Politisation de l'administration et mauvaise gestion des ressources humaines

- Absence de critères objectifs dans les nominations aux postes stratégiques.
- Fonction publique politisée, avec une forte incompétence dans l'exécution des missions de l'État.
- Clientélisme et népotisme généralisés, empêchant l'émergence d'une administration méritocratique.

Dysfonctionnements du système éducatif et sanitaire

- Faiblesse du système éducatif : absence de contenu patriotique, manque d'infrastructures et faible qualité de la formation.
- Secteur de la santé sous-financé, avec un manque criard de personnel et d'équipements adéquats.

Sous-emploi des jeunes

- Manque de politiques publiques adaptées à la jeunesse, entraînant un taux de chômage élevé.
- Absence de mécanismes concrets d'insertion économique et sociale.

Justice inégalitaire et manque d'indépendance du pouvoir judiciaire

- Justice perçue comme un instrument politique, au service des gouvernements successifs.
- Absence d'équité dans le traitement des affaires de corruption et d'abus de pouvoir.

Crise du système politique et électoral

- Faiblesse du multipartisme, avec une prolifération de partis sans programme clair.
- Manque de transparence dans l'organisation des élections.
- Déconnexion des partis politiques des réalités locales.

Faiblesse des institutions et instabilité de la gouvernance

- Manque d'institutions solides et pérennes.
- Transitions politiques récurrentes, sans consolidation des acquis démocratiques.

Recommandations

Problématique liée à la nature et à la forme de l'Etat

- Maintenir la forme républicaine de l'Etat, son caractère souverain, unitaire, démocratique et social ;

Patriotisme, civisme et valeurs républicaines

- Restaurer la dignité et la souveraineté nationale ;
- Elaborer et vulgariser un Guide du Patriote ;

- Lutter contre l'incivisme sous toutes ses formes ;
- Sanctionner les personnes coupables de destruction de biens publics ;
- Refonder la République, ce qui implique un changement de mentalités ;
- Restaurer l'autorité de l'État ;
- Asseoir une véritable souveraineté monétaire.

Valeurs socioculturelles, religieuses et identitaires

- Définir et faire l'inventaire des valeurs socioculturelles du Niger ;
- Consacrer l'appellation « nigéroid » et « nigéroides » pour les fils et les filles du Niger ;
- Engager des actions de changement de mentalités des Nigériens ;
- Adapter les textes fondamentaux aux valeurs socioculturelles ;
- Remettre les Nigériens au travail ;
- Assurer un suivi et un appui aux écoles coraniques ;
- Tenir compte des valeurs d'hospitalité, de solidarité, du partage dans le fonctionnement de l'Etat et de la société ;

Détournement des deniers publics et persistance de la corruption

- Lutter contre le détournement de deniers publics ;
- Lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite ;
- Créer une Cour Spéciale de Répression des Infractions Economiques et de la Corruption ;
- Créer un mécanisme de promotion de l'intégrité.
- Dépolitiser l'Administration et déterminer des critères objectifs dans les traitements et nominations aux postes de responsabilité
- Moderniser l'Administration nigérienne ;
- Assurer une gouvernance administrative efficace ;
- Réviser la carte administrative du Niger ;
- Eradiquer les mauvaises pratiques dans la vie publique ;
- Assurer la rigueur nécessaire dans la gouvernance des entreprises publiques ;
- Interdire aux fonctionnaires de participer aux activités des partis politiques sous peine de révocation ;
- Elaborer une Charte régissant les Organisations de la Société Civile ;
- Uniformiser la grille salariale des agents de l'Etat ;
- Sanctionner les fonctionnaires qui n'accomplissent pas leur travail.

Valorisation du système éducatif et sanitaire

- Revoir le système éducatif du cycle primaire au cycle universitaire en vue de l'adapter à nos valeurs et besoins de développement;
- Recruter définitivement les contractuels du secteur éducatif et sanitaire ;
- Mettre en place un nouveau système éducatif entièrement ou majoritairement financé par l'Etat ;
- Revoir les critères d'attribution des bourses d'études ;
- Engager les réformes nécessaires dans le secteur sanitaire.

Emplois de la jeunesse

- Initier des réformes spécifiques concernant la jeunesse ;
- Promouvoir l'emploi des jeunes ;

Impunité, équité et justice sociale

- Combattre le trafic d'influence ;
- Instituer un système de vérificateurs inamovibles et indépendants ;
- Refonder le système judiciaire pour garantir l'égalité, la justice et l'équité ;
- Supprimer les immunités et privilèges de juridictions ;
- Assurer une discrimination positive en faveur des couches défavorisées ;
- Supprimer les avantages indus sources de rupture d'égalité des citoyens ;
- Assurer une égalité de chance dans l'attribution des marchés publics ;

Dépolitisation et restauration de l'autorité de la Chefferie traditionnelle :

- Restaurer la Chefferie traditionnelle dans toute son autorité ;
- Créer un Haut Conseil de la Chefferie traditionnelle ;
- Améliorer la prise en charge de la chefferie traditionnelle.

Durée de la transition

- Fixer pour la période de la Refondation, une durée de soixante (60) mois, modulable en fonction de la situation sécuritaire, du cahier de charges de la Refondation et de l'agenda de la Confédération des Etats du Sahel (AES).

Système politique et électoral

- Dissoudre les partis politiques existants et interdire l'utilisation de leurs appellations actuelles et élaborer une nouvelle charte des partis politique prévoyant un multipartisme contrôlé ;
- Adopter une Constitution respectueuse des valeurs socio-culturelles et religieuses du Niger, instaurant un régime de type présidentiel ;
- Adopter un Code électoral consensuel et garantissant la transparence, l'équité et la sincérité des votes ;
- Instaurer un système électoral biométrique ;
- Limiter le nombre des députés à 100 ;
- Fixer le nombre de départements ministériels à vingt (20) maximum ;
- Investir le Président du CNSP en qualité de Président de la République ;
- Admettre l'éligibilité des membres du CNSP aux prochaines échéances électorales ;
- Fonder une République qui prend en compte l'Islam comme religion majoritaire tout en considérant les autres religions et croyances ;
- Assurer le financement des élections à 100% sur fonds propres de l'Etat ;
- Contrôler le financement des partis politiques ;
- Admettre la candidature indépendante aux échéances électorales ;
- Etudier minutieusement les textes internationaux avant de les ratifier pour émettre, le cas échéant, des réserves ;
- Interdire la création des fondations des premières dames ;

Application effective des textes en vigueur :

- Vulgariser les textes de la République ;
- Appliquer systématiquement et effectivement les textes en vigueur ;

Réformes Institutionnelles

- Instituer un mécanisme pour la pérennité des institutions républicaines ;
- Créer un Ministère de la refondation en vue de travailler pour un changement des mentalités ;
- Mettre en place des institutions harmonisées dans le cadre de l'opérationnalisation de la confédération AES ;
- Créer une Assemblée de Transition ;
- Mettre en place une Commission Vérité, Justice et Réconciliation

- Créer un Haut Conseil des Sages ;
- Créer un Haut Conseil de la Jeunesse pour l'insertion socio-économique de la jeunesse ;
- Eriger le Conseil Islamique en Haut Conseil Islamique
- Créer un Observatoire National des Organisations de la Société Civile ;
- Réorganiser le schéma de la décentralisation pour avoir des entités viables ;
- Mettre en place un dispositif pour rendre effectif le transfert de compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales ;
- Mettre en place un système d'évaluation semestrielle des agents publics ;
- Créer un fonds d'investissement pour la jeunesse ;
- Créer un organe de suivi de mise en œuvre des recommandations issues des Assises Nationales ;
- Créer des orphelinats publics ;
- Instituer un tableau national de recherches qui dégage les priorités annuelles du pays en matière de recherches ;
- Adapter les institutions aux réalités socio-économiques, politiques et culturelles du Niger ;
- Revaloriser et refonder l'institution militaire ;
- Restaurer et restructurer le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
- Réorganiser l'architecture des Forces de Défense et de Sécurité (CEMGA, FSI, FA...etc.) à travers la création de la fonction du Chef d'Etat Major Général des Armées ;
- Reformuler les procédures d'acquisition des matériels et équipements en matière de Défense et de Sécurité ;
- Dépolitiser les processus de recrutements, d'affectations et de nominations aux emplois militaires.

5.2.3. Thématique N°3 : « Economie et développement durable »

Il s'agit d'analyser les grandes orientations économiques et de développement durable du Niger, en tenant compte des ressources naturelles, des mécanismes de financement, des politiques publiques et des réformes institutionnelles et juridiques. A cet effet, les Assises Nationales ont posé un diagnostic sans complaisance de la situation économique et formulé des recommandations.

Diagnostic

Sur le plan économique :

Les problèmes majeurs sont les suivants :

- La faible productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle exacerbée par la forte croissance démographique, l'urbanisation rapide et le changement climatique ;
- Le caractère embryonnaire du tissu industriel ;
- La faible culture de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Le faible développement des infrastructures économiques (commerce, transport, TIC, Energie, mines, pétrole.) ;
- La faible adéquation de la recherche avec les besoins socio-économiques de la population ;
- La faible implication de la diaspora dans le développement économique et social du pays, la difficulté d'obtention des pièces d'état civil et autres documents administratifs ;
- Les difficultés économiques et financières rencontrées par les entreprises privées nigériennes intervenant dans le secteur minier suite à la résiliation systématique et sans préavis des contrats signés avec AREVA devenue ORANO et
- Les difficultés d'accès aux crédits.

Sur le plan environnemental :

Les problèmes se résument comme suit :

- La forte pression sur les ressources naturelles avec 90% de l'énergie domestique provenant de la biomasse et l'impact des aléas climatiques ;
- La faible éducation environnementale de la population ;
- La menace sécuritaire croissante sur les aires protégées ;

- La dégradation continue des terres, de la biodiversité et la prédation sur la faune ;
- La prolifération des dépôts sauvages des déchets domestiques, industriels et chimiques.

Sur le plan social :

Les principaux problèmes identifiés ont trait à :

- L'inadéquation de multiples réformes mises en œuvre dans le domaine de l'éducation ;
- La mauvaise gouvernance du système de santé (non-respect de l'éthique, la prolifération de certaines structures sanitaires et centres de formation ne répondant pas aux normes, la vente frauduleuse des produits pharmaceutiques, la faible valorisation de la pharmacopée traditionnelle, etc.) ;
- La malnutrition chronique avec des impacts négatifs sur la santé et le développement de l'enfant ;
- La faible couverture des besoins en eau potable, hygiène et assainissement ;
- L'abandon de certaines normes sociales traditionnelles positives et valeurs religieuses ;
- Le développement des comportements déviants (fuite de responsabilité parentale, trafic et consommation des substances nocives, prostitution, mendicité, banditisme, etc.) ;
- Le fort taux d'analphabétisme et le faible d'inscription scolaire, en particulier de la jeune fille ;
- La persistance du chômage, de la pauvreté et des inégalités sociales et
- La faiblesse des mesures de protection sociale appropriées pour les groupes vulnérables notamment les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Sur le plan de la gouvernance :

Les problèmes majeurs identifiés sont relatifs à :

- L'absence de la fonction et des structures de planification qui nous conduit à un pilotage à vue sans vision commune pour notre développement ;
- La très faible culture des résultats et de redevabilité ;
- La faible application et ou le non-respect des textes législatifs, réglementaires et administratifs en vigueur ;

- Le développement de la corruption, de la fraude, de l'impunité et de l'incivisme fiscal ;
- La forte politisation de l'administration publique, de l'administration des collectivités territoriales, de la chefferie traditionnelle et des OSC ;
- Le non-respect de l'éthique et de la déontologie au niveau de certains médias privés ;
- Le manque d'une stratégie de communication ;
- Les conflits d'attributions entre les institutions de l'Etat ;
- Le non-respect des horaires et l'absentéisme dans l'administration publique ;
- Le caractère désuet de certaines politiques et stratégies sectorielles comparativement au contexte de la refondation.

Recommandations

Agriculture

- Adopter et mettre en œuvre une loi d'orientation agricole ;
- Faciliter l'accès à la terre et aux autres moyens de productions aux femmes et aux jeunes ;
- Aménager et restaurer les terres pour les rendre propices à l'agriculture ;
- Elargir le Programme de Grande Irrigation à l'échelle du territoire national ;
- Sécuriser les terres agricoles et pastorales contre l'accaparement par des firmes étrangères notamment ;
- Orienter le secteur privé nigérien vers la création d'unités d'exploitation de nodules phosphatés ;
- Promouvoir la création des industries de fabrication d'engrais minéraux et organiques adaptés aux caractéristiques des sols ;
- Etablir la cartographie des vocations des terres agricoles et parachever les schémas d'aménagement foncier ;
- Opérationnaliser la politique foncière en mettant entre autres en application les dispositions du Code rural ;
- Développer la recherche-action basée sur les besoins des producteurs et réhabiliter le dispositif d'encadrement ;
- Améliorer la gestion des données de base, notamment statistiques, et renforcer les capacités institutionnelles ;
- Mécaniser l'agriculture à travers l'utilisation des techniques mixtes ;

- Réhabiliter et moderniser les unités de fabrication de matériels et équipements agricoles ;
- Mettre en place des semences hâtives et promouvoir des variétés locales plus résilientes et mieux adaptées au contexte agroécologique, y compris les produits alimentaires non ligneux ;
- Assurer le financement endogène des besoins de la recherche agricole ;
- Mettre en œuvre une stratégie de promotion des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques locales pour réduire les importations (création d'agropoles et/ou pôles de développement économiques, de petites et moyennes unités locales de transformation et de conservation et incitation à la consommation locale en organisant des foires au niveau régional) ;
- Faciliter l'accès aux intrants, semences et équipements (subvention de l'Etat et soutien des Banques Publiques) ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat agricole et le développement d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Élevage

- Développer des pôles agro-industriels de viande, lait, cuirs et peaux ;
- Réhabiliter et autonomiser les ranchs (alimentation bétail à travers l'adaptation de la culture fourragère locale entre autres) ;
- Faire respecter la réglementation relative à l'exploitation des espaces pastoraux ;
- Construire des abattoirs modernes d'exportation de viande ;
- Promouvoir la recherche sur l'amélioration génétique des races locales.

Pêche / Pisciculture

- Créer des lacs artificiels adaptés à la pisciculture ;
- Prendre en compte la pisciculture dans les programmes de grande irrigation ;
- Adapter les recherches aux besoins spécifiques de la pisciculture ;
- Encourager la création d'unités locales de production d'aliment poissons ;
- Promouvoir la transformation locale et la consommation des produits de la pêche ;
- Promouvoir la recherche sur les espèces piscicoles et l'alimentation des poissons ;

Hydraulique pastorale et agricole

- Réhabiliter et créer de nouveaux Aménagements Hydro-Agricoles (A.H.A) ;

- Accélérer la réalisation du barrage de Kandadji ;
- Optimiser l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, l'élevage et la consommation humaine en investissant davantage dans les infrastructures hydrauliques ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de mobilisation des eaux de surface (retenues d'eau, mini barrages, seuils d'épandage, aménagement de lacs artificiels, etc.) ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement souverain des infrastructures hydrauliques (consommation humaine, pastorale et agricole).

Mines, pétrole, gaz et ressources forestières

- Investir conséquemment dans la recherche afin d'établir une cartographie complète des ressources minières et pétrolières du Niger (carte géologique actualisée) par des experts nationaux, de la diaspora et de l'AES ;
- Mettre en place un cadastre intégral et des mécanismes de gestion du foncier ;
- Réviser les codes minier et pétrolier en les alignant sur les principes de la Refondation et en favorisant l'économie du Niger ;
- Harmoniser les codes miniers de l'espace AES ;
- Créer une centrale nucléaire civile dans l'espace AES ;
- Promouvoir le développement des chaînes de valeurs des substances minières à l'échelle nationale à travers la viabilisation des entreprises nationales créées et la transformation locale des minerais ;
- Opérationnaliser le fonds pour la restauration environnementale des sites miniers et pétroliers (adopter les textes d'application, mettre en place des organes de gestion et mobiliser les ressources financières) ;
- Mettre en place les brigades minières et les bureaux mixtes pour prévenir les fraudes des substances minières ;
- Poursuivre la mise en place et la consolidation du dispositif pour la sécurisation des sites stratégiques ;
- Mettre en place une équipe multidisciplinaire formelle de négociation et de gestion des contrats miniers, pétroliers, énergétiques et autres ressources naturelles ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation multidisciplinaire dans le secteur extractif (couverture de l'ensemble des domaines extractifs) ;

- Mettre en place une structure ad hoc pour un examen approfondi et la recherche de solutions urgentes de réhabilitation non judiciaire des entreprises nationales victimes de rupture brutale et sans préavis de contrats par les sociétés minières et pétrolières ;
- Rendre effective l'obligation de mener des études d'impacts environnemental et social pour tout projet minier, pétrolier, routier, énergétique et assimilés ;
- Auditer les investissements structurants dans les domaines du secteur extractif.

Industrie, Commerce, Transport et TIC

Dimension Industrie et Commerce

- Promouvoir la consommation des produits issus des industries et artisanat du Niger à travers la facilitation de l'accès au financement par les entreprises nationales et la taxation forte des produits importés ;
- Créer et/ou réhabiliter des sociétés d'économie mixte dans les domaines de l'agro-industrie et du commerce (exemples : SOTRAMIL, SONARA, SONITAN, SONITEXTIL, HUILERIES, COPRO-NIGER etc.) ;
- Soutenir la compétitivité des industries locales à travers l'amélioration des coûts de facteurs de production.

Dimension Transport

- Développer une stratégie de diversification des corridors terrestres et aériens d'approvisionnement du pays (corridor algérien, initiative royale marocaine pour l'accès aux ports marocains...) ;
- Réformer le système d'entretien routier par la réinstauration d'une régie partielle des travaux publics pour prendre en charge les travaux d'urgence et l'application de la loi sur la protection du patrimoine en matière de transports ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de désenclavement des principales zones de production, notamment agrosylvopastorales et halieutiques ;
- Accorder la priorité de financement aux projets intégrateurs d'infrastructures de transports identifiés dans le cadre de la Confédération des Etats du Sahel (chemin de fer Niamey – Ouagadougou – Bamako et Autoroute Niamey - Ouagadougou – Bamako) ;
- Améliorer la performance et la qualité du système des transports passagers et marchandises (professionnalisation du secteur, renouvellement des parcs automobiles, respect des normes, réglementation des prestations des tricycles et des

- Kabou-Kabou, réhabilitation et/ou création d'une compagnie communale de transport urbain, etc.);
- Développer le transport aérien en encourageant le secteur privé nigérien à créer une compagnie aérienne nationale ;
 - Rendre attractif l'aéroport international Diori Hamani de Niamey (révision des taxes aéroportuaires, approvisionnement régulier de l'aéroport en carburant Jet A1) ;
 - Construire des ports secs à Dosso, Maradi, Agadez et Zinder.

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

- Renforcer le filtrage et le contrôle des contenus des médias sociaux ;
- Elaborer et mettre en œuvre un code d'éthique et de déontologie au niveau des médias publics et privés ;
- Interdire la diffusion et la propagande des émissions de type pornographique et pratiques d'incitations à la débauche qui sont contraires à nos mœurs, sur les différents bouquets privés ;
- Assurer un meilleur suivi des opérateurs de téléphonie mobile pour garantir le paiement régulier de leurs redevances ;
- Améliorer les performances de Niger Télécom pour la mettre au diapason des services télécoms internationaux (télé satellite pour détecter tous les mouvements dans l'espace aérien) ;
- Encourager l'utilisation des services de l'opérateur national de télécommunication (Niger Télécom) et des contenus médias nationaux.

Tourisme et Artisanat

- Améliorer la compétitivité de l'artisanat et du tourisme en renforçant le dispositif organisationnel, institutionnel et réglementaire ;
- Développer la chaîne des valeurs artisanales et du tourisme ;
- Créer un centre de formation Hôtel-école de référence pour les pays membres de la Confédération des Etats du Sahel (AES) ;
- Promouvoir la consommation locale en facilitant entre autres, l'accès aux marchés publics des artisans, en multipliant les foires d'expositions-vente au niveau national et régional, en incitant les populations à consommer les produits artisanaux locaux ;
- Encourager et faciliter la participation des artisans nationaux aux foires d'expositions-vente internationales ;

- **Instituer une journée nationale du tourisme ;**
- **Conserver et sauvegarder le patrimoine touristique et culturel**

Urbanisme et habitat :

- **Elaborer et mettre en œuvre des plans de développement urbain pour répondre à la croissance démographique tout en préservant l'environnement ;**
- **Elaborer et mettre en œuvre une politique de logements sociaux sur la base de critères objectifs d'attribution transparente et équitable ;**
- **Adopter les décrets d'application de l'ordonnance portant code des baux à loyer.**

Dimension environnementale

- **Certifier à la norme ISO0033 les services de l'Etat ;**
- **Effectuer une analyse géospatiale de l'état des espaces et des ressources naturelles du Niger ;**
- **Concevoir et mettre en œuvre un programme conséquent de gestion rationnelle et durable des espaces et des ressources naturelles ;**
- **Restaurer la confiance entre les services publics et la population pour une gestion inclusive et participative des ressources naturelles ;**
- **Elaborer et mettre en œuvre un programme national de restauration de bases productives et de biodiversité ;**
- **Elaborer et mettre en œuvre un programme national d'éducation environnementale (former et informer les acteurs sur la radioactivité des déchets issus de l'exploitation minière et pétrolière) ;**
- **Elaborer et mettre en œuvre un programme national de promotion des énergies alternatives au bois (énergies solaire, éolienne, thermique, hydriques, nucléaire civil, etc.) ;**
- **Vulgariser l'utilisation du gaz domestique sur l'ensemble du pays à un prix accessible ;**
- **Réprimer plus sévèrement la coupe illégale de bois de chauffe et réhabiliter le corps de gardes forestiers ;**
- **Développer des infrastructures nationales et/ou communales de production, de transport et de distribution d'énergie électrique en mettant un accent particulier sur les énergies renouvelables y compris le traitement et le recyclage des déchets domestiques ;**

- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies sectorielles de gestion des déchets toxiques issus de l'exploitation minière et pétrolière, ainsi que des déchets biomédicaux et domestiques ;
- Appliquer la législation en vigueur relative à l'interdiction de la production, la commercialisation, l'utilisation, l'importation et le stockage des sachets et emballages plastiques ;
- Réaliser une cartographie complète des terres dégradées ;
- Sécuriser toutes les aires protégées (Parc W, forêts classées, réserves naturelles, etc.) ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de biosécurité ;
- Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des risques et des catastrophes.

Dimension Sociale

- Refonder le système éducatif de façon profonde à travers la construction de classes adaptées avec comme objectif "zéro pallote » ; la formation et le recrutement d'enseignants qualifiés ; la révision des curricula pour tenir compte des valeurs sociétales, de civisme, de morale, de patriotisme et de souveraineté ainsi que de la digitalisation, l'intelligence artificielle, la robotique, etc...) ;
- Assurer une adéquation entre la formation, les ressources, la recherche scientifique et les besoins de développement du pays ;
- Dépolitiser les affectations des enseignants ;
- Réhabiliter les Activités Pratiques Productives (APP) dans les écoles ;
- Développer une stratégie prenant en compte les conditions d'apprentissage dans les centres de formation professionnelle (plomberie, carrelage, menuiserie, mécanique, électricité, etc) et promouvoir les stages en entreprise ;
- Intégrer les écoles coraniques dans le système formel de l'éducation ;
- Intégrer les enseignements religieux dans le curricula des enseignements primaire et secondaire ;
- Intégrer les langues nationales dans les curricula des enseignements primaire et secondaire ;
- Rehausser le budget de l'éducation pour un meilleur renforcement de l'éducation souveraine ;

- Développer un programme d'enseignement aux métiers dans les prisons, surtout pour les jeunes et les femmes pour en faire des centres de détention et d'éducation citoyenne ;
- Rendre opérationnel et/ou dynamiser le fonctionnement des écoles de pétrole et de gaz (ENPG/Zinder, Filière Pétrochimie de l'UAM de Niamey, ENISE d'Agadez, etc.) et des mines (EMIG, EMAIR) ;
- Créer des centres de réintégration des élèves dont les écoles sont fermées pour cause d'insécurité ;
- Respecter strictement la carte scolaire dans la création de nouvelles écoles ;
- Améliorer le financement, la structuration et la gouvernance des recherches scientifiques (allouer des ressources conséquentes provenant de la vente des minerais) ;
- Mettre en place un programme de communication pour un changement des comportements et des mentalités prônant les valeurs sociétales, le rappel des conditions de vie dans les villages et hameaux, etc ;
- Mettre en place des mécanismes d'accompagnement du système de journée continue en tenant compte de certains paramètres tels que le transport, l'alimentation (cantines scolaires), la sécurité et l'éducation des enfants et la gestion du temps des travailleurs ;
- Accélérer la mise en œuvre de la carte sanitaire du Niger et réduire le déséquilibre entre le milieu urbain et rural ;
- Réhabiliter et renforcer l'Office National des Produits Pharmaceutiques et Chimiques (ONPPC) ainsi que les pharmacies populaires ;
- Encourager la production locale des médicaments essentiels génériques, de la pharmacopée traditionnelle encadrée et des intrants nutritionnels dans le cadre de la souveraineté en matière de santé ;
- Mettre fin à la prolifération des écoles privées de santé ;
- Renforcer la prévention des risques liés aux maladies professionnelles ;
- Prendre en compte la santé dans le cadre de l'approche "one Health" dans toutes les politiques publiques de renforcement du système de santé ;
- Mobiliser des ressources additionnelles à partir des taxes sur les boissons alcooliques et le tabac en faveur du secteur de la santé ;
- Renforcer le système de santé notamment la mise en place d'un système de couverture sanitaire universelle ;

- Construire des hôpitaux spécialisés (urgences, grands brûlés, polytraumatisés, Gériatrie, etc) ;
- Mettre en place un système adéquat de prise en charge du 3^{ème} âge en termes de santé ;
- Restaurer les valeurs traditionnelles relatives au respect des personnes âgées (droit d'aïnesse, solidarité intergénérationnelle, etc.) ;
- Promouvoir davantage les valeurs de solidarité et d'entraide sociale pour un développement social adapté au contexte Nigérien (un programme national permanent de sécurité sociale adaptatif aux chocs) ;
- Renforcer la mise en application du code de l'eau au Niger ;
- Assurer la gestion des personnes déplacées internes (PDI) et créer les conditions de leur retour dans leurs localités ;
- Assurer un approvisionnement régulier en eau potable des villes et des campagnes ;
- Légiférer pour rendre les mariages et les baptêmes plus sobres ;
- Elaborer et mettre en œuvre une politique de protection sociale qui valorise le potentiel de tous les groupes vulnérables.

Dimension Gouvernance

- Mettre en place un mécanisme de réduction de la bureaucratie pour minimiser la lenteur administrative et combattre la corruption (digitaliser l'accès à certains documents notamment les pièces administratives, quitus fiscaux, péage, etc.), simplification des procédures (guichets uniques et modes de paiement) ;
- Moderniser l'administration et digitaliser les transactions financières liées à l'accès aux documents financiers et à la commande publique ;
- Digitaliser les régies financières (douanières, fiscales, etc.) pour la transparence ;
- Mettre en place des guides pratiques pour toutes les procédures administratives et douanières afin de réduire les fraudes et la corruption (corrupteurs et corrompus) ;
- Réaliser le Schéma National d'Aménagement du Territoire ;
- Promouvoir les normes sociétales de base pour un citoyen modèle, patriote, respectant les règles d'éthiques, d'intégrité et de bonne moralité ;
- Dépolitiser l'administration publique, la chefferie traditionnelle, les administrations des collectivités territoriales et appliquer rigoureusement les dispositions relatives aux textes en vigueur (statut général de la fonction publique, de la Chefferie traditionnelle, de la fonction publique territoriale, le CGCT, etc...) ;

- Baser les nominations sur le mérite tout en adoptant un principe d'appel à candidature pour les hauts postes techniques dans l'administration, les projets et programmes et/ou postes stratégiques (SG/SGA, DG/DGA, DN, SP, SE, etc.) en conformité avec la description des postes ;
- Institutionnaliser et généraliser les contrats de performance à tous les niveaux basés sur le projet annuel de performance ;
- Renforcer les mécanismes d'inclusion prenant en compte les personnes en situation de handicap dans l'accès à l'emploi, les services et les ressources ;
- Déconcentrer aux chefs-lieux des régions l'organisation des concours d'entrée à la fonction publique et en assurer la transparence et l'équité ;
- Appliquer scrupuleusement le système de mise à la retraite ;
- Améliorer la qualité de la production souveraine des statistiques ;
- Créer des conditions pour éviter la fuite des cerveaux ;
- Mettre en place des comités de veille citoyenne, encadrés pour assurer le contrôle de la redevabilité des services publics (transparence dans la gestion, obligation de résultats) ;
- Réhabiliter le Ministère du Plan pour rompre avec la navigation à vue et asseoir une base solide de programmation du développement (architecture nationale de la planification du sommet à la base et de la base au sommet) ;
- Consolider les recommandations des assises dans un programme de refondation pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) ;
- Mettre fin à l'impunité dans tous les services publics (application rigoureuse des textes y relatifs) ;
- Mettre en place des procédures de dénonciation en mettant en place des numéros verts ;
- Nationaliser les emplois au niveau des investissements étrangers ;
- Offrir des opportunités d'orientation et de programmation des étudiants vers les formations dans les domaines stratégiques (mines, pétrole, gaz) pour pouvoir occuper les emplois au niveau des investissements étrangers ;
- Assainir la gouvernance des ONG/AD à travers des audits, le recadrage, la coordination des interventions, etc ;
- Mettre en œuvre le Programme National de Promotion de l'Engagement Citoyen et Communautaire ;

- Mettre en place un dispositif formel de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation des recommandations des Assises Nationales pour la Refondation ;
- Réduire le nombre de ministères en vue d'assurer une meilleure cohérence dans la détermination de leurs missions ;
- Instaurer un ancrage institutionnel de haut niveau des secteurs stratégiques ;
- Actualiser et redéfinir les politiques et stratégies sectorielles pour les aligner au contexte de la souveraineté et de la refondation ;
- Interdire tous les projets et programmes sur les LGBTQIA+ ;
- Contrôler le contenu des médias et des réseaux sociaux pour éviter les déviances sociétales ;
- Rendre obligatoire le service militaire et civique pour tous les citoyens en vue de promouvoir un citoyen Nigérien refondé, intègre, travailleur, discipliné et engagé ;
- Déconcentrer les postes budgétaires pour combler et fidéliser le gap des ressources humaines en milieu rural ;
- Imposer des audits indépendants et une transparence dans l'utilisation des fonds publics pour respecter le principe de redevabilité budgétaire.

Place de la diaspora

- Accorder une facilité d'investissement aux Nigériens établis à l'extérieur en mettant en place des mesures incitatives et attractives ;
- Mettre en place un programme de valorisation des ressources humaines et financières de la diaspora à travers une cartographie dédiée ;
- Recruter de préférence les Nigériens déjà établis dans les pays comme personnel d'appui des consulats et ambassades sur la base des compétences avérées ;
- Dépolitiser et redynamiser le Haut Conseil des Nigériens à l'Etranger ;
- Faciliter l'établissement des pièces d'état civil et des documents de voyage aux Nigériens de l'extérieur au niveau des Représentations diplomatiques du Niger en Afrique ;
- Appuyer la création des groupements pour les femmes de la diaspora en Afrique ;
- Créer les conditions d'utilisation des expertises avérées des nigériennes et nigériens établis à l'extérieur sur la base des avantages comparatifs ;
- Prélever un pourcentage sur les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles au profit de la défense et de la sécurité ;
- Créer une armée de développement.

Mécanisme de financement

- Augmenter la part des revenus miniers et pétroliers revenant à l'État via des redevances et taxes mieux adaptées ;
- Identifier les contrats déséquilibrés et récupérer les ressources via une fiscalité transparente (Audit des permis miniers et pétroliers) ;
- Créer un fonds souverain à travers la capitalisation des revenus miniers et pétroliers pour financer des projets stratégiques (infrastructures, énergie, agriculture, éducation, recherches, entrepreneuriat des jeunes et des femmes) ;
- Élargir l'assiette fiscale en prospectant toutes autres niches potentielles et en luttant contre l'évasion, la fraude et l'incivisme ;
- Rationnaliser l'octroi des exonérations et mettre en place un mécanisme performant de suivi de leur gestion ;
- Assurer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques ;
- Mobiliser les contributions communautaires et en assurer une gestion transparente (Apport personnel en nature, volontariat, financement des collectivités territoriales) ;
- Adopter et mettre en œuvre une stratégie pour une meilleure orientation de la collecte et de l'utilisation de la zakat, du Waqf et de la finance islamique ;
- Redéfinir les termes du Partenariat Public-Privé (PPP) et Investissements Structurants pour les adapter au contexte de la refondation et financer des projets clés tels des infrastructures agro-industrielles et des énergies renouvelables ;
- Créer des fonds d'appui à l'entrepreneuriat et à l'autonomisation des femmes et des jeunes, avec des incitations fiscales en faveur des PME locales ;
- Rendre opérationnels les trois fonds (Calamité, Bonification, Garantie) au niveau de la BAGRI et simplifier les procédures d'accès aux ressources de FISAN par les producteurs ;
- Développer la microfinance inclusive à travers l'extension des réseaux IMF aux zones rurales ;
- Couvrir les risques des prêts bancaires aux secteurs prioritaires à travers un fonds de garantie ;
- Promouvoir des Partenariats universités-entreprises (co-financement de programmes par l'État et le privé) pour stimuler l'innovation et la recherche via des programmes ;
- Accéder aux financements internationaux dont le fonds vert pour le climat (accréditation des structures nationales au Fonds Vert Climat) en conformité avec nos

orientations et nos priorités nationales, pour des projets d'adaptation aux changements climatiques ;

- Développer des partenariats régionaux à travers une collaboration "gagnant-gagnant" avec des institutions pour financer des corridors économiques et des énergies propres ;
- Négocier des accords liant la dette et les investissements durables (Annulation/restructuration de la dette) ;
- Créer une banque de développement AES dédiée au financement des projets intégrateurs et structurants (énergie, mines, pétrole, agriculture, culture, artisanat et tourisme) ;
- Réformer le système monétaire actuel pour favoriser la croissance économique dans la zone AES ;
- Mettre en place une industrie locale de défense (fabrication de munitions, d'armes légères, véhicules blindés, laboratoires, habillements, pneumatiques, ...etc.) ;
- Favoriser la transformation de notre armée en une armée de développement.

5.2.4. Thématique N°4 : « Géopolitique et environnement international »

En matière de Géopolitique et environnement international, les Assises Nationales formulent les recommandations ci-après :

De l'opérationnalisation de l'AES

- Accélérer la mise en œuvre des projets structurants et intégrateurs comme le chemin de fer Bamako-Ouaga-Niamey, la route Torodi - Kantchari et le projet de centrale nucléaire civile dans l'espace AES ;
- Accélérer la mise en place des institutions qui concourent à l'aboutissement de la monnaie commune (Banque d'Investissement, Fonds de Stabilisation, Banque Centrale) et à la production industrielle de l'or ;
- Renforcer la Force Unifiée de l'AES ;
- Créer dans chaque pays, des bases conjointes opérationnelles ;
- Harmoniser l'action diplomatique et consulaire confédérale au plan bilatéral et multilatéral ;
- Renforcer la mise en œuvre de la communication à travers la création d'une chaîne TV et d'un site web pour l'AES en s'appuyant sur les médias publics et privés ;
- Accélérer la mise en œuvre du projet sur la communication numérique et finaliser l'installation de la fibre optique dans l'espace ;

- Développer un complexe militaro-industriel (pour la fabrication d'armes et de munitions) au Niger et qui profitera aux Etats de l'AES ;
- Instaurer un prélèvement communautaire qui va être affecté au fonctionnement des instances de la Confédération, et des armées de l'AES ;
- Définir les outils et instruments douaniers applicables aux opérations d'importation et d'exportation (code des douanes et tarif extérieur AES, règles d'origine AES...) ;
- Privilégier la négociation conjointe des accords aux profits des membres de la Confédération ;
- Harmoniser le modèle d'accord de coopération économique et commercial à conclure entre les États de la Confédération et les tiers ;
- Harmoniser les textes régissant les transitions dans les trois Etats de l'AES ;
- Mettre en place rapidement les institutions de l'AES, y compris celles concernant les femmes et la jeunesse :
- Doter la Confédération des Etats du Sahel (AES) d'un secrétariat permanent ou un secrétariat exécutif, d'un parlement et d'une cour de justice ;
- Promouvoir l'identité culturelle dans l'espace AES ;
- Accélérer le processus de mise en œuvre de la Fédération AES.

De la Politique Extérieure

- Elaborer un Document de Politique Extérieure tenant compte de l'appartenance du Niger à la Confédération des Etats du Sahel et des nouveaux paradigmes internationaux ;
- Procéder à une étude diagnostique des problèmes de l'administration centrale, des Ambassades et Consuls du Niger à l'étranger en vue de trouver des solutions durables ;
- Améliorer l'image de marque du Niger à l'extérieur en renforçant les Ambassades et Consuls à travers la mise à leur disposition des ressources humaines, financières et matérielles suffisantes ;
- Procéder à l'acquisition des locaux pour toutes les représentations diplomatiques et consulaires du Niger à l'extérieur ;
- Prendre des mesures rigoureuses pour empêcher la mendicité des Nigériens à l'étranger et veiller au respect de l'image du nigérien ;

- **Rendre opérationnelle la Cellule de placement des Nigériens dans les Institutions Internationales et veiller à une meilleure représentativité des Nigériens en ce qui concerne les postes internationaux ;**
- **Restructurer l'administration diplomatique et consulaire ;**
- **Renforcer la diplomatie économique du Niger et faire la promotion de la culture nigérienne à l'extérieur ;**
- **Revoir la politique et le mécanisme d'attractivité des investisseurs étrangers au Niger ;**
- **Maintenir la coopération avec les différentes commissions mixtes ainsi que certaines structures comme le Conseil de l'Entente ;**
- **Prévoir des accords commerciaux bilatéraux avec des pays de la CEDEAO qui le désirent dans le respect de nos choix stratégiques.**

De l'Action et de la carte diplomatiques

- **Procéder à l'assainissement de la diplomatie nigérienne en dépolitisant la nomination des ambassadeurs, des consuls généraux et des représentants permanents et ne tenir compte que de la compétence, du mérite, de l'expérience et de la probité dans la nomination des diplomates ;**
- **Intégrer les jeunes admis au concours du Ministère en charge des Affaires Etrangères et réhabiliter dans leurs droits les cadres victimes d'injustice ;**
- **Régulariser la situation administrative des agents du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères ;**
- **Créer l'Institut de formation diplomatique ;**
- **Réhabiliter les fonctions d'attachés commerciaux et d'attachés en communication là où cela est nécessaire ;**
- **Mettre l'accent sur la formation des diplomates et des agents du protocole en service dans toutes les institutions publiques ;**
- **Faire la promotion de la jeunesse dans l'action diplomatique ;**
- **Procéder à un examen de la carte diplomatique du Niger et redéployer les ambassades en fonction des zones d'intérêt du pays ;**
- **Élargir la carte diplomatique du Niger en tenant compte de nouveaux paradigmes internationaux ;**
- **Créer un meilleur dispositif d'encadrement de la diaspora nigérienne ;**
- **Organiser un forum de la diaspora ;**

- Créer une maison de la Diaspora ;
- Tenir les Etats généraux de la diplomatie et instituer la Conférence régulière des cadres de l'administration diplomatique et consulaire ;
- Mettre en place un mécanisme de veille et d'encadrement du partenariat avec les ONG Internationales.

5.2.5. Thématique N°5 : « Justice et Droits de l'Homme »

Analyse diagnostique

Les dysfonctionnements au sein du système judiciaire ont été relevés lors des Etats-Généraux de la Justice en 2012. Ils ont encore été mis en exergue dans le Plan d'actions prioritaires du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme 2024-2026.

Il est de notoriété publique que notre justice ne répond pas aux attentes des populations. C'est pourquoi, les réflexions ont porté sur trois (03) grands axes suivants :

- **Axe 1** : Proposer les grandes lignes pour l'assainissement du système judiciaire dans notre pays ;
- **Axe 2** : Réfléchir sur un nouveau cadre juridique des droits humains en tenant compte de nos réalités ;
- **Axe 3** : Proposer les grands axes sur lesquels seront basées les nouvelles politiques publiques en matière de justice et de droits de l'homme dans notre pays.

Limites et perspectives

Les contraintes majeures du système judiciaire nigérien identifiées par les Assises Nationales sont, pour l'essentiel :

- L'inadaptation des textes applicables à nos réalités socio-culturelles ;
- La faible couverture de la carte judiciaire ;
- L'inobservation par certains acteurs de la justice des règles d'éthique et de déontologie ;
- L'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles ;
- L'absence d'un plan de carrière pour les acteurs judiciaires ;
- L'insuffisance des infrastructures adéquates ;
- L'insuffisance de la prise en charge du volet réinsertion socio-professionnelle des détenus ;

- Le recours abusif au mandat de dépôt en violation de la présomption d'innocence ;
- La lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires ;
- La mauvaise moralité de certains acteurs judiciaires ;
- La faiblesse de la formation spécialisée des acteurs judiciaires ;
- La corruption et le trafic d'influence en milieu judiciaire ;
- La méconnaissance des procédures judiciaires par les justiciables.

S'agissant des perspectives, il y a lieu de :

- Poursuivre la mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux de la Justice ;
- Mettre en œuvre le Plan d'action prioritaires 2024-2026 du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Mettre en œuvre les réformes nécessaires en vue de protéger, de manière efficace l'indépendance de la justice ;
- Doter le Ministère de la Justice d'un budget conséquent.

Recommandations

A la lumière de l'analyse qui précède, les Assises Nationales formulent les recommandations ci-après :

Axe I : Grandes lignes pour l'assainissement du système judiciaire nigérien :

L'indépendance de la justice :

- Réformer le Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Nommer les magistrats du parquet dans les mêmes conditions que les magistrats du siège, afin qu'ils bénéficient des mêmes garanties statutaires ;
- Adopter un plan de carrière pour les magistrats, les greffiers et le personnel administratif et technique du Ministère de la Justice ;
- Mettre en place un mécanisme de protection des acteurs judiciaires contre toute forme de pressions ;
- Doter l'administration judiciaire de l'autonomie financière ;
- Assurer La formation continue des acteurs judiciaires ;

Le recrutement des acteurs :

- Soumettre tout candidat au recrutement, dans le secteur judiciaire, à une enquête de moralité rigoureuse et approfondie ;

- Adopter un code d'éthique et de déontologie pour les magistrats et les greffiers.

La valorisation des mécanismes traditionnels de règlement des litiges :

- Intégrer les mécanismes non juridictionnels, coutumiers et religieux de règlement des conflits dans le système judiciaire pour qu'ils aient toute leur place dans ce système et accorder une rémunération adéquate aux assesseurs.

Les infrastructures et l'accès à la justice :

- Créer des tribunaux de proximité supplémentaires (juridictions d'instance et des Cours d'appel) et multiplier les audiences foraines ;
- Créer des unités d'enquête dans les localités qui n'en disposent pas ;
- Doter toutes les unités d'enquête d'infrastructures adéquates.

L'impunité et la lutte contre la corruption :

- Lutter contre l'impunité des élites et lutter efficacement contre la corruption ;
- Supprimer toutes les immunités et les privilèges de juridiction ;
- Rendre effectifs les mécanismes de contrôle et de sanctions efficaces pour lutter contre la corruption ;
- Mettre en place des dispositifs de protection des acteurs de la justice tant sur le plan physique, psychologique, matériel et financier pour les protéger contre les pressions politiques, économiques et sociales ;
- Transformer le pôle spécialisé en matière économique et financière en juridiction spéciale autonome, de répression de l'enrichissement illicite et de tous les auteurs de détournement de deniers publics sans exception.

La lenteur judiciaire :

- Mettre en œuvre les réformes visant à la célérité dans le traitement des dossiers, à travers la simplification des procédures ;
- Digitaliser le système judiciaire ;

La rédaction des jugements et l'exécution des décisions de justice :

- Mettre en application de manière rigoureuse les mécanismes de sanctions prévues ;
- Assurer l'exécution effective des décisions de justice et éviter toute entrave à leur exécution, sous peine de poursuites judiciaires.

La sensibilisation des citoyens sur les procédures judiciaires :

- Intensifier les campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations (Journées portes ouvertes, débats publics...), afin qu'elles s'approprient les mécanismes de fonctionnement de la justice.

Le contrôle de la détention et le désengorgement des maisons d'arrêt :

- Accélérer la relecture, l'adoption et la vulgarisation du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale ;
- Instituer un juge des libertés et de l'application des peines ;
- Privilégier le recours aux modes alternatifs à la détention, notamment le travail d'intérêt général, la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ;
- Mettre en place, dans les maisons d'arrêts et les centres de réinsertion sociale, un système de production par la main-d'œuvre carcérale dans les projets agricoles et autres activités génératrices de revenus ;
- Utiliser la main d'œuvre carcérale dans le programme de la grande irrigation et autres programmes de développement.

AXE II : Réflexion sur un nouveau cadre juridique des droits humains tenant compte de nos réalités historiques et socio-culturelles :

- Relire les instruments juridiques internationaux et régionaux, afin d'identifier leurs dispositions contraires à nos réalités historiques et socio-culturelles pour les retirer de l'ordonnancement juridique du pays ;
- Identifier et promouvoir dans nos coutumes et religions, les valeurs qui peuvent être usitées en matière de droits humains, plus spécifiquement dans la lutte contre les discriminations basées sur le genre, l'appartenance ethnique ou le statut social ;
- Consacrer la « Charte du MANDEN » ou Charte de « KURUKAN FUGA » de 1235 de Soundiata Keita, comme norme juridique sous régionale, dans le cadre de la Confédération des Etats du Sahel (AES) ;
- Envisager une harmonisation des systèmes judiciaires dans l'espace AES ;
- Incrire dans le préambule de la Charte de la Refondation nos valeurs coutumières et religieuses comme source de droits humains ;
- Intégrer dans l'ordonnancement juridique interne la Charte de Médine en matière de droits humains et la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) ;

- Adopter un Code de la famille conformes à nos valeurs socioculturelles et religieuses, afin de prendre en compte toutes les préoccupations liées à la cellule familiale ;
- Garantir et renforcer les lois et les mécanismes de protection des droits de l'enfant et des femmes contre les diverses formes de violences ;
- Restaurer le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
- Assurer la gratuité de l'expertise médicale et la prise en charge holistique (psychologique, médicale, juridique et sociale) des personnes victimes de violences ;
- Prendre en compte les droits des personnes handicapées et favoriser leur accès à l'emploi public et créer les conditions de leur accès aux lieux de travail ;
- Introduire dans les programmes d'enseignement, des cours d'éducation islamique pour prévenir la délinquance juvénile ;
- Créer dans toutes les régions du pays, des centres de rééducation des jeunes en difficulté ou en danger, exposés à la délinquance ;
- Renforcer les efforts de promotion des droits humains et des libertés fondamentales ;
- Intensifier la sensibilisation de nos populations dans nos langues nationales sur nos valeurs en droits humains ;
- Faire de l'accès à la pratique des activités physiques et sportives un droit fondamental pour tous les citoyens nigériens.

Justice sociale :

Pour rendre justice aux Nigériens, il a été recommandé de :

- Faire toute la lumière sur l'assassinat du Président Ibrahim BARE MAINASSARA et rendre justice ;
- Traduire en justice tous les auteurs, coauteurs et complices dans les affaires et scandales politico-financiers de ces dernières années : Uranium-Gate, MDN-Gate, Mont Greboun, Mont Baguezane, Chemin de Fer, Contrats de Partenariats Publics-Privés (CPPP), Aéroport International Diori Hamani, Radisson Blu, Permis Biométrique, AFRICARD, etc ;
- Rendre justice aux martyrs de l'USN, aux martyrs de Téra, aux martyrs d'Inates, de Chinagoder, de Petelkoli, Bosso, Karamga, Bouloungour, Toumour et toutes les victimes des tragédies au Niger ;
- Rendre justice aux candidats admis aux concours des Douanes, du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère des Finances, des Sapeurs-Pompiers ;
- Rendre justice aux contractuels de l'Enseignement non encore recrutés ;

- Rendre justice aux huit cent (800) licenciés de la Mairie de la Ville de Niamey, aux anciens travailleurs de la SOMAIR, de la COMINAK en faisant un audit sur la fermeture de cette société ;
- Rendre justice pour tous les cas d'abus dans l'administration publique ;
- Rendre justice aux femmes en matière de prise en charge médicale, d'allocations familiales et de pension pour les veuves par la révision de la législation en la matière (décret N°2022-745 portant organisation du régime des retraites) ;
- Accorder une grâce aux militaires et aux civils condamnés pour tentatives de déstabilisation ;
- Rendre justice aux militaires radiés et acquittés ;
- Libérer tous les prisonniers politiques civils et militaires ;
- Accorder une amnistie aux auteurs du coup d'État du 26 juillet 2023 et à toutes les personnes qui se sont exposées pour la souveraineté du pays ;
- Mettre en place un mécanisme équitable de gestion et de réinsertion sociale des repentis et des ex-combattants ;
- Renforcer la protection juridique, économique et sociale des forces de défense et de sécurité ;
- Déconcentrer et rendre régulière les sessions du Tribunal Militaire.

Axe III : Propositions de grands axes pour les nouvelles politiques publiques en matière de justice et de droits humains :

- Promouvoir un engagement public de l'exécutif et du législatif à respecter l'indépendance de la justice et à assurer l'exécution des décisions des Cours et Tribunaux ;
- Assurer une stabilité financière du système judiciaire pour son fonctionnement en toute indépendance, en allouant un budget annuel conséquent pour assurer le bon fonctionnement de la justice ;
- Mettre en œuvre des réformes visant la célérité dans le traitement des dossiers, à travers la simplification des procédures, la valorisation de la conciliation et de l'arbitrage, par une meilleure intégration de la justice coutumière assurée par les autorités traditionnelles et religieuses ;
- Renforcer la transparence du système judiciaire et le professionnalisme de son personnel ;

- Engager les réformes nécessaires pour garantir l'indépendance effective de la Justice et améliorer le climat de confiance avec les justiciables ;
- Renforcer les efforts de promotion des droits humains et des libertés fondamentales en tenant compte de nos réalités socioculturelles ;
- Adopter une loi de programmation pour la construction des maisons d'arrêt ;
- Assurer une meilleure prise en charge médicale des détenus ;
- Adopter le décret d'application pour l'indemnisation des justiciables victimes de détention arbitraire ;
- Adopter le décret d'application relatif à l'indemnisation des victimes du terrorisme ;
- Respecter la loi sur la protection des défenseurs des droits humains;
- Envisager la possibilité de saisine du juge constitutionnel par le citoyen en matière de droits fondamentaux ;
- Confectionner des nouvelles toges inspirées de notre riche patrimoine vestimentaire.

5.3. Questions diverses

Outre ces conclusions les Assises Nationales se sont prononcées sur les questions liées à la durée de la transition et sur les organes de la transition.

Sur la durée de la période de transition

Les Assises Nationales tenues du 15 au 20 février au Centre International de Conférences Mahatma Gandhi de Niamey ont au nom du peuple nigérien souverain proposé une période de Cinq (5) ans renouvelables selon :

- L'évaluation de la situation sécuritaire ;
- Le cahier des charges de la période ;
- Les besoins d'harmonisation des périodes de transition au sein de la confédération AES.

Sur les organes de la Transition

Les Assises Nationales tenues du 15 au 20 février au Centre International de Conférences Mahatma Gandhi de Niamey ont au nom du peuple nigérien souverain proposé :

- Le remplacement du vocable « transition » par celui de « Refondation »
- La mise en place dans les meilleurs délais des organes ci-après ;
- Le Président de la République, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), Chef de l'Etat ;

- Le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Le Conseil Consultatif National de la Refondation ;
- Le Gouvernement de la Refondation ;
- La Cour d'Etat ;
- La Cour des Comptes ;
- L'Observatoire National de la Communication (ONC) ;
- L'Observatoire National des Droits Humains et des Libertés Fondamentales (ONDH /LF).

Les Assises Nationales de la Refondation tenues du 15 au 20 février 2025 au Centre International de Conférences Mahatma GANDHI au Nom du Peuple Nigérien Souverain ont également adopté plusieurs Résolutions et Motions de Remerciement et qui feront l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République du Niger.

Enfin, les Assises Nationales de la Refondation tenues du 15 au 20 février 2025 au Centre International de Conférences Mahatma GANDHI, ont au Nom du Peuple Nigérien Souverain, adopté un Avant-Projet de Charte de la Refondation qui sera transmis au Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat, le Général de Brigade ABDOURAHAMANE TIANI

VI. Contraintes et Difficultés

Les contraintes et difficultés se situaient en amont des Assises Nationales. Elles étaient liées à des préoccupations sécuritaires qui ont eu pour conséquence de retarder leur tenue. Le contexte étant devenu plus favorable, les Assises Nationales se sont tenues du 15 au 20 février 2025 dans des bonnes conditions.

VII. Budget des Assises Nationales

Les frais de fonctionnement des Assises Nationales pour la Refondation ont été entièrement pris en charge par le budget de l'Etat.

VIII. Enseignements retenus des Assises Nationales

- Un fait singularise les Assises pour la Refondation du Niger. Il mérite d'être souligné. C'est en effet un Chef traditionnel qui, en sa qualité de Président, a dirigé les travaux de la Commission Nationale chargée de la Conduite des Travaux des Assises Nationales. Il s'agit là d'un symbole fort qui laisse augurer la restauration de l'autorité de la Chefferie Traditionnelle dans le processus de Refondation.
- Les autorités administratives, les autorités traditionnelles et religieuses, les organisations de la société civile, les organisations des femmes, notamment celles des FDS, les organisations des jeunes, les élèves et étudiants, les ordres professionnels, les représentants des couches socioprofessionnelles venus de toutes les régions du pays et de la Diaspora, ont répondu à l'appel des Assises Nationales. Leurs contributions constructives ont permis d'atteindre les objectifs assignés à cette assemblée historique.
- L'engouement pour les Assises Nationales a été une réalité palpable. Cela montre combien les Nigériennes et les Nigériens sont soucieux de la refondation du système politique et socioéconomique de leur pays.
- Les Nigériens de l'Extérieur ont fait montre d'engagement et de patriotisme non seulement en envoyant des représentants aux Assises Nationales, mais aussi en y participant via la plateforme de réseaux sociaux mise à la disposition du public. Il faut noter qu'ils ont été les plus nombreux à intervenir.
- Les langues nationales ont su tailler une place de choix dans le déroulement des débats. Les participants en ont fait usage sans complexe aucun pour traiter des questions touchant la vie de la Nation.
- D'aucuns estimaient que les délais impartis pour la préparation et la tenue des Assises Nationales n'étaient favorables à la bonne conduite des Assises Nationales. Au final, elles ont été un franc succès grâce à la diligence et à la perspicacité de tous les acteurs, notamment celles du Comité Technique chargé de la préparation des Assises Nationales et du personnel d'appui.
- Dans un élan de solidarité, les pays frères de la Confédération des Etats du Sahel (AES), le Burkina et le Mali, ont mis leurs expériences au service de la réussite des Assises Nationales du Niger.
- L'expérience acquise dans la préparation, l'organisation et la conduite des Assises Nationales doit être capitalisée.

CONCLUSION

Vivement attendues par les Nigériennes et les Nigériens, les Assises Nationales se sont tenues dans une ambiance empreinte de sérénité et de patriotisme.

Elles ont été un succès dans la mesure où elles ont répondu aux attentes de la majorité de la population nigérienne, mais aussi parce que leur organisation et leur conduite ont été satisfaisantes.

Les conclusions des assises déterminent le futur préférable du Niger que nous voulons pour nous-mêmes et pour les générations futures. Elles définissent les axes d'un meilleur devenir pour la nation dans la droite ligne de la vision du Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat dont l'ambition est de bâtir un Niger nouveau où les nigériennes et les nigériens, unis et solidaires, décident souverainement pour leur patrie et dans l'intérêt supérieur du peuple nigérien. Elles engagent chacun et chacune de nous, les autorités au plus haut sommet comme le citoyen ordinaire.

Un avenir radieux pour toute la nation n'est pas une question de chance, c'est une question de choix. Maintenant que ce choix est fait, il nous faut nous engager résolument à la mise en œuvre, qui requiert non seulement des actions immédiates et décisives, mais aussi une lutte de longue haleine, menée par tous, avec conviction et opiniâtreté.

Les Assises Nationales de la Refondation ont surtout posé des jalons sur le chemin de la sécurité nationale et sur celui de la refondation véritable de notre pays, de son système politique, économique et socio-culturel.

Elles donnent enfin des raisons objectives de croire que le Niger peut être ou plutôt doit être, comme le clame son hymne national, la Fierté de l'Afrique.

**Zancen Kasa Ne !
Labo Sanni No !**

ANNEXES